

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1539

12 juillet 2011

SOMMAIRE

AC Technologies	73859	GBI Sàrl	73861
Activity International S.A., société de gestion de patrimoine familial	73872	Globe Investments S.A.	73861
Alpha OPK S.A.	73868	G M Décorations S. à r. l.	73859
Alter-Lux Sàrl	73872	H4H International S.A.	73863
Alter-Lux Sàrl	73872	Heze Invest S.A.	73861
Arg Real Estate 1 Properties S.à r.l.	73863	Historia S.A.	73864
Arrowgrass Investments S.à r.l.	73862	HIT S.à r.l.	73861
BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlassung Luxemburg	73858	HMD Investissements S.A.	73862
Checkmate Sicav	73871	HURO Spf S.A.	73863
dfl Group S.à r.l.	73857	IFE III SICAR	73826
ELS Jointventure S.A.	73868	I.I.F.C. S.A.	73864
Épicerie de la Moselle S. à r.l.	73870	Imprimerie Centrale	73870
Escalette Investissements S.A., SPF	73859	Inep Europe S.à r.l.	73870
Euro Associates	73860	Inovert SA	73869
Fedon Industries S.A.	73855	International Equity Investors S.A.	73870
Fiduciaire Jos. Thill, Sàrl	73856	International Equity Investors S.A.	73871
Financière Titania S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, (SPF)	73857	International Printing Solutions S.A.	73871
Financière Vaillant Holding S.A.	73857	International Radio Control S.A.	73867
FINANCIERE VAILLANT Spf S.A.	73857	Iron Mountain Luxembourg S.à r.l.	73869
Fin Eleven S.A.	73860	Italy1 Investment S.A.	73864
Forum International Holdings S.à r.l.	73858	Italy1 Investment S.A.	73869
FOSCA II Investment S.à r.l.	73856	Mediterranean Real Estate Management S.A.	73862
Fro Solar Concept S.à r.l.	73858	MGPA (Lux) S.à r.l.	73856
FS Procurement	73858	Oasis Finance SA	73863
Gaïa International Financial Investment S.A.	73869	Red Roc(K) Challenge a.s.b.l.	73865
Garage Scheuren s.à r.l.	73860	SANZAR Europe S.à r.l.	73855
		Stornoway Investment S.A.	73871
		Swen S.A.	73867

IFE III SICAR, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 200.100,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.936.

In the year two thousand eleven, on the tenth March.

Before Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of IFE III SICAR, a Société en commandite par actions, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg, incorporated following a deed of notary Maître Paul Decker, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on December 23, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2111 of 10 January 2011, whose articles have not been amended (the "Company").

The meeting was declared open at 5.30 p.m. and was presided by M^e Nicolas GAUZÈS, attorney at law, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appointed M^e Remy BONNEAU, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the meeting.

M^e Martin JAUNAIT, lawyer, residing professionally in Luxembourg, is elected as scrutineer by the Meeting.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1 To amend the object of the Company to read as follows:

“The object of the Company is to invest, primarily in the main euro zone countries, in mezzanine instruments including notably unlisted corporate bond issues with detachable warrants, warrantless mezzanine, preferred shares, convertible bonds, participating loans and all financial instruments that are senior to common shares of equity and junior to bank, trade or other debt. Occasionally, in addition to a mezzanine investment, the Company may acquire other financial instruments, including equity positions.

The Company will not have any industry focus. It will invest in buy-outs and buyins initiated by management teams, buy-out funds or corporates; it will also assist in acquisitions of minority shareholdings, shareholder rearrangements and other similar transactions.

For the purpose of implementing its investment objectives the Company may, in particular, (i) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to any undertakings by the granting of loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (ii) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities whatsoever; (iii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; and (iv) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

The Company may generally take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Sicar Law and the prospectus issued by the Company in accordance with the Sicar Law and as amended from time to time (the “Prospectus”).

In order to raise funds the Company will issue shares or share subscription rights and/or debt instruments of any type to institutional, professional or well informed investors within the meaning of article 2 of the Sicar Law.

2 To extend the duration of the Company to end on 31 March 2019.

3 To adjust the authorized capital without increasing its amount so as to provided for an authorized capital split into two millions four hundred seventy-four thousand five hundred (2,474,500) A Shares, twenty-five thousand five hundred (25,500) B Shares and one (1) C Share.

4 To fully restate the articles of incorporation of the Company, notably to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

II. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the meeting; such attendance list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance list that out of the issued share capital of the Company all shares of all classes are present or represented at the meeting. The Meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present Meeting.

IV. The Meeting then, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman, by unanimous vote, and with consent of the Manager, adopted the following resolution:

First resolution

The Meeting unanimously resolved to amend the object of the Company, to read as follows:

« **Art. 3. Object.** “The object of the Company is to invest, primarily in the main euro zone countries, in mezzanine instruments including notably unlisted corporate bond issues with detachable warrants, warrantless mezzanine, preferred shares, convertible bonds, participating loans and all financial instruments that are senior to common shares of equity and junior to bank, trade or other debt. Occasionally, in addition to a mezzanine investment, the Company may acquire other financial instruments, including equity positions.

The Company will not have any industry focus. It will invest in buy-outs and buy-ins initiated by management teams, buy-out funds or corporates; it will also assist in acquisitions of minority shareholdings, shareholder rearrangements and other similar transactions.

For the purpose of implementing its investment objectives the Company may, in particular, (i) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to any undertakings by the granting of loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (ii) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities whatsoever; (iii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; and (iv) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

The Company may generally take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Sicar Law and the prospectus issued by the Company in accordance with the Sicar Law and as amended from time to time (the “Prospectus”).

In order to raise funds the Company will issue shares or share subscription rights and/or debt instruments of any type to institutional, professional or well informed investors within the meaning of article 2 of the Sicar Law.”

Second resolution

The Meeting unanimously resolved to extend the duration of the Company to end on 31 March 2019.

Third resolution

The Meeting unanimously resolved to adjust the authorized capital without increasing its amount so as to provided for an authorized capital split into two millions four hundred seventy-four thousand five hundred (2,474,500) A Shares, twenty-five thousand five hundred (25,500) B Shares and one (1) C Share.

Fourth resolution

The Meeting unanimously resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company, notably to reflect the above resolutions, articles of incorporation, which shall have the following wording:

«Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among IFE Gestion, as unlimited partner (associé commandité), the founding limited partner(s) (associé(s) commanditaire(s)) and all those who may become owners of the shares thereafter, a company (the “Company”) in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by these articles of association (the “Articles of Association”). The Company is further subject to the law of 15 June 2004 relating to the risk capital investment company (loi du 15 juin 2004 relative à la société d’investissement en capital à risque (“Sicar”) and any amendment thereto (the “Sicar Law”).

The Company will exist under the corporate name of “IFE III SICAR”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager.

In the event that in the view of the Manager extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager.

Art. 3. Object. The object of the Company is to invest, primarily in the main euro zone countries, in mezzanine instruments including notably unlisted corporate bond issues with detachable warrants, warrantless mezzanine, preferred shares, convertible bonds, participating loans and all financial instruments that are senior to common shares of equity and junior to bank, trade or other debt. Occasionally, in addition to a mezzanine investment, the Company may acquire other financial instruments, including equity positions.

The Company will not have any industry focus. It will invest in buy-outs and buy-ins initiated by management teams, buy-out funds or corporates; it will also assist in acquisitions of minority shareholdings, shareholder rearrangements and other similar transactions.

For the purpose of implementing its investment objectives the Company may, in particular, (i) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to any undertakings by the granting of loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (ii) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities whatsoever; (iii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; and (iv) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovables which are directly or indirectly connected with its object.

The Company may generally take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Sicar Law and the prospectus issued by the Company in accordance with the Sicar Law and as amended from time to time (the "Prospectus").

In order to raise funds the Company will issue shares or share subscription rights and/or debt instruments of any type to institutional, professional or well informed investors within the meaning of article 2 of the Sicar Law.

Art. 4. Duration. The Company is formed for a limited duration until 31 March 2019.

The duration of the Company may be extended for up to two years, each time through a separate one-year extension, by a resolution of the shareholders with a seventy-five percent (75%) majority, voting in a meeting at which the shareholders representing at least fifty percent (50%) of the shares of the Company are present or represented.

Observing the same quorum and majority rules as for the extension of the Company's term set out above, the shareholders may upon proposal of the Manager also decide to dissolve and put the Company into liquidation prior to the 31 March 2019.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued share capital of the Company is set at two hundred thousand and one hundred euro (EUR 200,100) divided into two thousand (2,000) B Shares (the "B Shares"), which B Shares shall be held by the limited partners in representation of a limited partnership interest in the Company, and one (1) C Share (the "C Share"), which shall be held by the unlimited partner, in representation of its unlimited partnership interest in the Company (collectively with the A Shares that the Company may issue from time to time the "Shares"), each Share having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

The Shares may be held only by persons or entities qualifying as institutional, professional or well informed investors within the meaning of article 2 of the Sicar Law as well as directors and other persons taking part in the management of the Company.

The authorised share capital of the Company is set at two hundred fifty million one hundred euro (EUR 250,000,100.-) divided into two millions four hundred seventy-four thousand five hundred (2,474,500) A Shares, twenty-five thousand five hundred (25,500) B Shares and one (1) C Share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

The Manager is authorised and empowered within the limits of the authorised share capital and in accordance and subject to the terms of the Prospectus to (i) realise any increase of the issued share capital in one or several tranches, following, as the case may be, the exercise of any subscription rights granted by the Manager within the limits of the authorised share capital under the terms and conditions of any subscription agreement the Company may execute with institutional, professional or well informed investors, by the issuing of new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of Shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the incorporation of the Company. The authorisation may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the laws for any amendment of the Articles of Association.

The Manager may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of the issue of new Shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued share capital within the limits of the authorised share capital, realized and duly stated in the form provided for by the law, this article will be modified so as to reflect the actual share capital increase.

Such modification will be recorded in authentic form by the Manager or by any person duly authorized and empowered by the Manager for this purpose.

The Manager shall not issue any Shares where it appears that such issue would or might result in such Shares being directly or beneficially owned by a person precluded from holding Shares in the Company.

In addition to the issued share capital, the Manager may set up a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

The Manager may call for additional payment on subscribed but not fully paid-up shares or return cash to the shareholders through an adjustment of the relevant portion of their paid-in capital per share, provided that the paid-in capital on any share shall at any time represent a minimum of five percent (5%) of the nominal value of each Share in accordance with the Sicar Law.

Art. 6. Form of Shares. The Shares will be in the form of registered shares. Ownership of the Shares will result from the recordings in the shareholders' register.

The shareholders' register may be examined by any shareholder and will be kept at the registered office of the Company. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of Shares held, the indication of the payments and reimbursement made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Art. 7. Repurchase of Shares in case of Default. If a shareholder does not pay the full amount of a drawdown on the date specified, his/her/its rights to share in the profits of the Company and his voting rights will be suspended if such default, after having been notified to the relevant shareholder, is continuing after a period of fifteen (15) Business Days from the date of the notification (the "Default Date"). In such case, such shareholder shall no longer have the right to appoint a representative to the Advisory Board if applicable. In addition the Shares held by the defaulting shareholder may become subject to (provided that the Manager will at least exercise one of these remedies):

1) compulsory repurchase by the Company at a repurchase price being the lower of one euro (€1.-) per share and their fair value; or

2) exercise of an option by the Company to buy the Shares of the defaulting shareholders at a price being the lower of one euro (€1.-) per Share and their fair value, in which case the Company will, after having acquired the Shares of the defaulting shareholder pursuant to the exercise of its option, offer the Shares to a third party provided that before offering the Shares of the defaulting shareholder to any third party, the Manager shall offer them to the non-defaulting shareholders, who shall have a period of fifteen (15) Business Days to accept the offer. Any non-defaulting shareholders expressing an interest in such a purchase will be offered it pro rata based on their existing Commitments; and

3) cancellation, should no non-defaulting shareholder and no third party wish to acquire the Shares of a defaulting shareholder as per item 2) above.

In addition, the defaulting shareholder will be forced to pay default interest and default expenses, i.e. any expenses incurred by the Company or the Manager arising from, or in connection with, a default (including lawyers' fees, collection costs and interest, lender costs and borrowing expenses incurred by the Company resulting from any borrowings by the Company to cover any shortfall caused by that default) and any other fee, charge or payment to the Company or the Manager in relation to which that defaulting shareholder is in default.

In the event that the Company exercises its option to buy and the Manager then transfers the Shares of a defaulting shareholders in accordance with the above, any amounts which would, in the absence of such default, have been for the account of the relevant defaulting shareholder, shall be held by the Company for the benefit of any purchaser of the Shares of the defaulting shareholder (subject to the right of the Manager to deduct therefrom any expenses as detailed above) and upon the purchaser becoming a shareholder such amounts will be paid over to the purchaser. The proceeds of sale shall, following receipt by the Manager and subject to the deduction of such costs and expenses as aforementioned, be paid to the relevant defaulting shareholder.

With effect from the Default Date, the Shares of the relevant defaulting shareholder shall be disregarded for all purposes in relation to these Articles of Association, including for the purpose of calculating quorum and majority requirements or for the holding of any shareholders meeting or the exercise of any voting rights pursuant to the Articles of Association or the Prospectus.

Any exercise of any or none of the remedies set out above will not prejudice the right of the Company or the Manager to pursue any other available legal remedies against any defaulting shareholder. The Company shall have the right to set-off any of its obligation to pay any amount to the defaulting shareholder as a result of the exercise of any of its rights under this section against any obligation of the defaulting Investor owed to the Company.

The Company shall further repurchase its own shares in case of loss by a shareholder during the entire lifetime of the Company of the status as a professional, institutional or well informed investor (within the meaning of the Sicar Law), the Company shall repurchase the defaulting shareholder's A Shares and/or B Shares at a price equal to their fair value

based on the principles described hereunder in Article 8 “Valuation of Shares”, provided that the Manager shall be allowed to provide for a deferred payment and a downward adjustment of the Shares price in order to ensure that the Shares repurchased do not entitle their owner to higher distribution rights than those it would have been entitled to had it remained shareholder during the entire lifetime of the Company. The Manager shall discuss in good faith with the exiting shareholder to reach an agreement and consult the Advisory Board on any such agreement.

In such cases the Company shall call for a repurchase, in whole but not in part, of the A Shares or B Shares by notice sent by registered mail at the address which appears in the register of shareholders of the Company mentioning (i) the date of the repurchase, (ii) the number of A Shares or B Shares called for repurchase, (iii) the repurchase price, and (iv) the method and timing of the payment of the repurchase price.

Shareholders have no right to put their shares to the Company for repurchase.

Art. 8. Valuation of Shares. The value of the Shares shall be determined as of 30 June and 31 December of each year on the basis of the audited fair value of assets and liabilities of the Company.

Assets will be valued differently according to their category:

- Bonds will be valued on the basis of their face value or original cost (amount invested) plus accrued interest, save for impending risks of loss, in which case they will be duly provisioned;

- Equity shares, and other equity and quasi-equity stakes or options (warrants) will be valued on the basis of their market value, as provided for by the IPEV Valuation Board. As an indication, the references retained for market valuation should be comparables, or entry multiples should there be no pertinent comparables. A liquidity discount will be applied when required.

- Any cash or quasi-liquid assets held on a temporary basis will be valued at their face value or their fair market value as determined in good faith in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

Liabilities will be valued on the basis of their nominal cost (plus accrued interest if any).

The Manager shall cause the Net Asset Value of the Shares to be calculated and made available to the Shareholders at least twice each year.

Art. 9. Transfer of Shares.

9.1. Transfer of A Shares

A Shares may only be sold, assigned, transferred or otherwise disposed of according to the following provisions. A transfer at any time to an Affiliate of the transferor or another shareholder does not require the Manager’s consent nor trigger any pre-emption right pursuant to this article, provided, that a transfer to an Affiliate must be effected under the condition subsequent that the transfer shall become ineffective upon the transferee ceasing to be an Affiliate of the transferor.

During the Commitment Period, no shareholder may, without the prior written consent of the Manager sell, assign, transfer, pledge or otherwise encumber its A Shares (collectively a “Transfer of A Shares”) to anyone other than another shareholder or Affiliate.

After the Commitment Period a Transfer of A Shares with anyone other than an Affiliate or another shareholder triggers a pre-emption right for the other shareholders as follows.

Any holder of A Shares who proposes to transfer part or all of his A Shares to anyone other than an Affiliate or another shareholder must inform the Manager of its intention to do so by registered letter with acknowledgement of receipt or any other equivalent method (the “Transfer Notice”), giving the name and address of the proposed transferee, or the name and registered office of the proposed transferee where it is a company, the number of A Shares proposed to be transferred, and the price and other conditions applicable to the transfer. In the event of a proposed transfer for no consideration, of an exchange of securities, a contribution to a company or of any agreement for which the transfer of the A Shares is not the only purpose, the transferor shall indicate in the Transfer Notice a price for the relevant A Shares.

The Manager shall without delay inform the other holders of A Shares of the proposed transfer and of their right of pre-emption. During sixty (60) calendar days from the date of receipt of the Transfer Notice by the Manager, the other shareholders shall inform the Manager of their intention to acquire the offered A Shares at the price set by the selling shareholder and the number and amount of A Shares they intend to acquire.

If the number and amount of the offered A Shares is less than the number and amount of A Shares the other shareholders are willing to purchase, the number and amount of the offered A Shares to be transferred to each shareholder having exercised its pre-emptive right will be equal to the number or amount of A Shares such shareholder is willing to purchase multiplied by a fraction the numerator of which is the total number or amount of offered A Shares and the denominator of which is the total number or amount of A Shares that the shareholders having exercised their pre-emptive right are willing to purchase and rounded to the nearest whole number.

To the extent such offered A Shares have not been acquired by the other shareholders, the selling shareholder shall have the right after the sixty (60) calendar days period and during a sixty (60) days period starting at the end of the sixty (60) calendar days period, to sell its A Shares to any third party of its choice at a price equal to or higher than the price notified to the Manager.

Notwithstanding the above, the Manager may restrict or prevent the acquisition and ownership of A Shares as the Manager thinks necessary for the purpose of ensuring that no A Shares in the Company are acquired or held by or on behalf of any person in breach of any law or requirements of any country or governmental or regulatory authority, and, in particular the Sicar Law.

The Manager shall be entitled, for the purpose of ensuring that no A Shares in the Company are held by or on behalf of any person in breach of any law or requirements of any country or governmental or regulatory authority, and, in particular the Sicar Law, to at any time require any person whose name is entered in the shareholders register to furnish to the Manager any information in such form and substance it may in its discretion consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's Shares rests in a person who is precluded from holding Shares in the Company.

9.2. Transfer of B Shares

Without prejudice to the right of the Class B shareholders to pledge their Class B Shares for the purpose of obtaining financing for their acquisition and paying-up, B Shares may only be sold, assigned, transferred or otherwise disposed of to Principals or Key Persons or to the Investment Adviser or Affiliates, trust or pursuant to fiduciary arrangement set up for their benefit, as well as, upon death of the relevant holders of Class B Shares their successors and heirs and provided that the transferee is authorised to hold shares of the Company according to the Sicar Law.

9.3. Transfer of the C Share

The C Share may be sold, assigned, transferred or otherwise disposed of subject to approval of the shareholders (i) voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the law for any amendment of the Articles of Association and (ii) approving the new C Shareholder as Manager of the Company after the transfer. Any transfers of C Shares not approved by the shareholders shall be unenforceable against the Company.

9.4. General

For the purposes of this article, a disposal or transfer of Share shall include the sale, assignment, transfer into a trust or other fiduciary relation, pledge, mortgage or any compulsory disposal of a Share.

Any transfer of Shares will be registered in the shareholders register, either in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code or by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee. A transfer of shares may be made only in favour of a transferee authorised to hold shares of the Company according to the Sicar law.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders upon request by the shareholders. The Company may issue multiple share certificates.

Chapter III. - Management, Managers, Auditors

Art. 10. Management. The Company shall be managed by IFE Gestion (the "Manager"), in its capacity as sole unlimited partner and holder of all C Shares of the Company.

The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

The Manager may be removed with or without cause by a resolution of the shareholders according to the following principles.

Removal for Cause

Shareholders representing at least 10% of total Share Commitments shall be entitled to call, or require the Manager to call, a Shareholders' general meeting to initiate a vote for removal for cause of the Manager and/or the Investment Adviser.

For the purpose of this section, each of the following event shall be a cause event ("Cause Event"):

(i) either of the Manager or the Investment Adviser, their Affiliates (or any of their officers, managers, directors, agents or employees) or any of the Key Persons (each a "Relevant Person") has committed a material breach of the Prospectus, the Articles of Association, the Management Agreement or the Investment Advisory Agreement or any side letter or similar agreement or any other contractual arrangement with the Company that has an adverse effect on, or causes harm to, the Company and/or the shareholders;

(ii) either of the Relevant Person has committed gross negligence, wilful misconduct, fraud, bad faith or reckless disregard in the course of the operation of the Company,

(iii) the Manager or the Investment Adviser has been declared insolvent, bankrupt, or is the subject of an administration procedure or involuntary reorganization of its assets

(iv) there has been an Unauthorised Change of Control in relation to the Investment Adviser or the Manager.

Upon occurrence of a Cause Event, the Shareholders willing to initiate a vote on the removal of the Manager and/or the Investment Adviser shall send a written notice (the "Removal for Cause Notice") to the Manager indicating (i) the shareholders' intention to seek the removal of the Manager and/or the Investment Adviser for cause and (ii) a detailed description of the relevant Cause Event.

Upon receipt of the Removal for Cause Notice:

(a) the Manager shall send, at the latest within five (5) Business Days of receipt of the Removal for Cause Notice, a convening notice to the Advisory Board together with a proposed agenda for the meeting of the Advisory Board, which shall include information in relation to the proposed removal for cause, and should the Manager deems it appropriate, a request for an authorisation to pursue the Company's investment until a decision is made by the Shareholders' in relation to the proposed removal; and

(b) the Manager will be prevented from pursuing any new investment or investments for which there were no legally binding commitments prior to the receipt of the Removal for Cause Notice until a decision is adopted by the shareholders in relation to the proposed removal of the Manager. In addition, the Manager will be prevented from pursuing or making any follow-on investments and divestments for which there were no legally binding commitments prior to the receipt of the Removal for Cause Notice other than with the prior approval of the Advisory Board until a decision is adopted by the shareholders in relation to the proposed removal of the Manager.

After the holding of the meeting of the Advisory Board, and at the latest fifteen (15) Business Days after receipt of the Removal for Cause Notice, the Manager shall convene a shareholders' meeting to resolve upon the removal of the Manager and/or the Investment Adviser. The Manager shall procure that such meeting is held within a maximum period of one (1) month from the date of the receipt by the Manager of the Removal for Cause Notice.

The Manager and/or the Investment Adviser shall be allowed to provide to the Shareholders' meeting and the Advisory Board such information and explanation as they deem appropriate in relation to the alleged Cause Event.

Shareholders representing more than fifty percent (50%) of the total Share Commitments (excluding the Share Commitment of the Relevant Persons) may resolve that a Cause Event has occurred and consequently decide to remove the Manager and/or the Investment Adviser. The Manager shall not have any veto right on this decision.

The removal following a Cause Event will have effect as between Shareholders and the Manager and/or the Investment Adviser immediately (without prejudice to specific provisions providing otherwise) upon the decision of the Shareholders representing more than fifty percent (50%) of the total Share Commitments (excluding the Share Commitment of the Relevant Persons) to that effect and:

(a) from the date of the shareholders' resolution that a Cause Event has occurred, the Commitment Period (if not already terminated) will end and the Manager will only be authorised to carry out administration tasks and take decisions for the purpose of protecting the interest of the Company, each such decision to be subject to the approval of the Advisory Board up to the date of its effective replacement or of the Company's liquidation;

(b) any decision to remove the Manager for cause shall automatically trigger the immediate termination of the Investment Advisory Agreement, without any compensation for the Investment Adviser;

(c) the removal following a Cause Event shall not give rise to any compensation by the Company for any of the Relevant Persons.

The Manager will only be entitled to the Management Fee up to the date of its effective replacement or of the Company's liquidation and (ii) any and all entitlement to the Carried Interest arising out of the Class B Shares (including any accrued but unpaid Carried Interest) shall be forfeited and lost and (iii) the Relevant Persons will transfer to the new replacing manager (or its Affiliates, officers, directors, managers or agents) and/or the replacing investment adviser all their Class B and Class C Shares at a price equal to the capital contributions paid by the relevant holders less any distributions to them (it being understood that such may not result in a price lower than zero).

The Shareholders shall procure that the Manager and/or the Investment Adviser is replaced by a resolution of the General Meeting in the conditions required for amendment to the Articles and with Luxembourg Commission de Surveillance du Secteur Financier's consent within one hundred eighty (180) calendar days of the resolution that a Cause Event has occurred, failing which the Manager will resign and provoke the winding up of the Company.

Within three (3) months of the shareholders' resolution that a Cause Event has occurred, the Manager and/or the Investment Adviser may dispute such resolution and request that the dispute regarding the occurrence of a Cause Event be finally settled by arbitration of the Arbitration Chamber of Paris according to its rules of procedures. The number of arbitrator should be one. The seat of arbitration shall be Paris. The language to be used in the arbitral proceedings shall be English. The decision of the Arbitrator shall be binding on all parties without any right to appeal against such decision. In case the Arbitrator determine that a Cause Event occurred, costs of the arbitration will be for the Manager and/or the Investment Adviser. In case the arbitrator determine that no Cause Event occurred, the cost of arbitration will be for the Company, the removal will not be superseded but the Manager and/or the Investment Adviser will be entitled to the same remuneration and indemnification as the one they would have been entitled to had the removal be without cause.

Removal without Cause

After a period of six (6) months from the Final Closing, but ending no later than eighteen (18) months from First Closing, Shareholders representing at least ten percent (10%) of the total Share Commitments shall be entitled to call, or require the Manager to call, a Shareholders' general meeting to initiate a vote for removal without cause of the Manager and/or the Investment Adviser.

The Shareholders willing to initiate a vote on the removal without cause of the Manager and/or the Investment Adviser shall send a written notice (the "Removal Without Cause Notice") to the Manager indicating the shareholders' intention to seek the removal of the Manager and/or the Investment Adviser without cause.

Upon receipt of the Removal Without Cause Notice:

(a) the Manager shall send at the latest within five (5) Business Days of receipt of the Removal Without Cause Notice, a convening notice to the Advisory Board which shall include information in relation to the proposed removal without cause, and should the Manager deem it appropriate, a request for an authorisation to pursue the Company's investment until a decision is made by the Shareholders' in relation to the proposed removal; and

(b) the Manager will be prevented from pursuing any new investment or investments for which there were no legally binding commitments prior to the receipt of the Removal Without Cause Notice until a decision is adopted by the shareholders in relation to the proposed removal of the Manager. In addition, the Manager will be prevented from pursuing or making any follow-on investments and divestments for which there were no legally binding commitments prior to the receipt of the Removal Without Cause Notice other than with the prior approval of the Advisory Board until a decision is adopted by the shareholders in relation to the proposed removal of the Manager.

After the holding of the meeting of the Advisory Board, and at the latest fifteen (15) Business Days after receipt of the Removal Without Cause Notice, the Manager shall convene a Shareholders' meeting to resolve upon the removal of the Manager and/or the Investment Adviser. The Manager shall procure that such meeting is held within a maximum period of one month from the receipt by the Manager of the Removal Without Cause Notice.

The Manager and/or the Investment Adviser shall be allowed to provide to the shareholders' meeting and the Advisory Board such information and explanation as they deem appropriate in relation to the proposed removal.

Shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of total Share Commitments (excluding the Share Commitment of the Relevant Persons) may resolve to remove the Manager and/or the Investment Adviser without cause. The Manager shall not have any veto right on this decision.

The removal without cause will have effect as between Shareholders and the Manager and/or the Investment Adviser immediately upon the decision of the Shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the total Share Commitments (excluding the Share Commitment of the Relevant Persons) to that effect and

(a) as from the date of the shareholders' resolution that the Manager and/or the Investment Adviser shall be removed, the Commitment Period (if not already terminated) will end and the Manager will only be authorised to carry out administration tasks and take decisions for the purpose of protecting the interest of the Company, each such decision to be subject to the approval of the Advisory Board up to the date of its effective replacement or of the Company's liquidation;

(b) any decision to remove the Manager without cause shall automatically trigger the immediate termination of the Investment Advisory Agreement;

(c) the Manager will be entitled to the Management Fee up to the date of its effective replacement or of the Company's liquidation plus an additional payment equal to the management fee paid over the past nine (9) months;

(d) the right to the Carried Interest vested as at the date of the resolution of the Shareholders to the effect of removing the Manager and the Investment Adviser without cause in accordance with the Vesting will remain for the relevant Key Persons, Principals and Investment Adviser but all future and all unvested Carried Interest right will be forfeited by the relevant Key Persons, Principals and Investment Adviser;

(e) Class B Shares corresponding to the non-vested portion of the Carried Interest and Class C Shares shall be transferred to the new manager (or its Affiliates, officers, directors, managers or agents) and/or investment adviser at a price equal to the capital contributions paid by the relevant holders less any distributions to them (it being understood that such may not result in a price lower than zero).

The payment of compensation and the transfer of the relevant B Shares shall only be made once the Manager/Investment Adviser will have provided the replacing general partner (and investment adviser as the case may be) with all assets, books of accounts, records, registers and other documents belonging to the Company in its possession or control.

The shareholders shall procure that the Manager and/or the Investment Adviser is replaced by a resolution of the General Meeting in the conditions required for amendment to the Articles and with Luxembourg Commission de Surveillance du Secteur Financier's consent, within one hundred eighty (180) calendar days of the resolution that the Manager and/or the Investment Adviser shall be removed, failing which the Company will be wound up.

The Manager is not entitled to voluntarily withdraw as Manager without the approval of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the law for any amendment of the Articles of Association.

Art. 11. Powers of the Manager. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Association to the general meeting of shareholders or to the auditor are in the competence of the Manager. The Manager may appoint at its costs such advisors, including any investment advisors, it will deem useful or necessary to assist the Manager in the management of the Company.

Art. 12. Fees payable to and Expenses incurred by the Manager. The Manager shall be entitled to receive in respect of the carrying out of its management of the Company a management fee and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager in relation with the management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object, all in accordance with the terms of a management agreement the Manager shall execute with the Company (the "Management Agreement") and pursuant to the terms of the Prospectus .

Art. 13. Liability of the Manager and Of the shareholders. The Manager, in its capacity as General Partner, shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The shareholders other than the Manager shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the amount they have committed to pay on each share in the Company they have subscribed to or have committed to subscribe to (the "Share Commitment") .

Art. 14. Delegation of Powers. The Manager may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more of its directors, officers, employees or other persons or delegate special powers or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Representation. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more duly authorised signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion.

Art. 16. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of its directors, managers, officers or employees, have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

The Advisory Board will in addition be in charge of conflicts of interest matters pertaining to the Company in accordance with the terms of the Prospectus.

Art. 17. Dissolution Incapacity of the Manager. In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Company's auditor shall designate one or more temporary administrators, who need not be shareholders, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new Manager.

Within fifteen (15) days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the way provided for by the Articles of Association or, as the case may be, by applicable laws.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 18. Advisory Board. An advisory board (the "Advisory Board") will be established by the Manager .

Composition

The Advisory Board will be composed of an odd number of members up to 7, comprising representatives of shareholders having a Share Commitment and combined Bond Commitment, as the case may be, altogether a Commitment for the purpose of this paragraph, of at least fifteen million Euro (EUR 15,000,000) and willing to be represented. Should there be more than seven (7) shareholders having a Commitment of at least fifteen million Euro (EUR 15,000,000) proposing members to the Advisor Board, priority will be given (i) first to shareholders having participated in the First Closing and, if after priority has been given to the First Closing shareholders, there remain one or more Advisory Board seats available, (ii) to the shareholders having the largest Commitment. Should there be an even number of candidates, a representative of a shareholders having a Share Commitment of less than fifteen million Euro (EUR 15,000,000) but more than two million five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000) may be appointed upon proposal from the Manager.

For the purpose of this section several shareholders may elect to be regarded as one single shareholders and have their Commitment aggregated to be entitled to jointly appoint one representative. Share Commitment and Bond Commitment may be aggregated for the purpose of this section, provided that investors having Bonds Commitment only should not be entitled to be represented at the Advisory Board.

For the avoidance of doubt, an investor can only have one representative (appointed solely or in combination with others) within the Advisory Board at any time.

Defaulting investors shall lose their right to have a representative within the Advisory Board.

Responsibilities of the Advisory Board

The Advisory Board shall by no way interfere in the management of the Company.

Without interfering in the management of the Company, the Advisory Board will supervise the investment policy of the Company, and will report to the Manager for the information of the shareholders.

The Advisory Board will be informed of all investment proposals. Without interfering in the management of the Company, any decision to invest more than ten per cent (10%) of the Committed Resources into one single investment will be subject to the prior approval of the Advisory Board.

The Advisory Board will in addition be in charge of conflicts of interest matters pertaining to the Company. Such matters may be submitted to the Advisory Board by any of the shareholders or Bondholders of the Company the Manager, or the Investment Adviser. The Advisory Board's decisions regarding conflicts of interest will be binding upon the Manager..

Reserved matters

Without prejudice to other consent rights granted to the Advisory Board under the terms of the Prospectus or these Articles, the following decisions should be subject to the prior approval of the Advisory Board:

- any co-investment with, or investment in an asset in which the Company or any other funds or vehicles managed, established or advised by any of the Relevant Persons (a "Related Entity" for the purpose of this subsection) or any of the Relevant Persons holds a participation or any transfer or sale of (all or part of) an investment to a Related Entity or a Relevant Person;

- any decision to approve investments that would, if realised, exceed the ten percent (10%) Committed Resources threshold as defined in the Prospectus, subject to the overarching limit of twenty (20%) of Committed Resources;

- any decision of the Manager or Investment Adviser to cause the Company to take, or not to take, any action regarding which the interest of the Company conflicts with that of a Related Entity or Relevant Person, including entering into an agreement or understanding with any such person, defending or prosecuting a claim by or against any such person, or declaring a default under an agreement or understanding with any such person;

- any decision to acquire a warehoused investment;

- any decision to create a parallel fund or feeder fund;

- any decision to appoint the liquidator of the Company and its remuneration.

Any Change of Control of the Manager or the Investment Adviser will be submitted for approval to the Advisory Board. Such approval shall not be unreasonably withheld by the Advisory Board.

Any change to the (direct or indirect) shareholding in the Manager or the Investment Adviser that does result in a Change of Control must be notified promptly to the Advisory Board.

A Change of Control occurring at the level of the Manager or the Investment Adviser without the prior approval of the Advisory Board (an "Unauthorised Change of Control") is a Cause Event for the purpose of the provisions on the removal of the Manager or the Investment Adviser.

Meetings

The Advisory Board will meet as and when needed but at least once a year, upon call by the Manager. A meeting of the Advisory Board must be convened by the Manager within a maximum period of ten (10) Business Days if any of its members require the Manager to do so.

Except in case of urgency, ten (10) Business Days' written notice of meetings of the Advisory Board shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In cases of urgency and with the prior consent of a majority of those entitled to attend, five (5) Business Days' written notice of meetings of the Advisory Board shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text.

Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Advisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Advisory Board.

The meetings of the Advisory Board shall be held at such place as the Manager or the Advisory Board, as the case may be, may from time to time determine. Unless otherwise decided by the Advisory Board, the Manager and the Investment Adviser may attend the meetings of the Advisory Board but will not have any right to vote or deliberate at any Advisory Board meeting.

Any member of the Advisory Board may act at any meeting of the Advisory Board by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Advisory Board or another officer, employee, manager or director of that Advisory Board member's organisation as his/her proxy. Any member of the Advisory Board may represent one or several members of the Advisory Board. A member who may not attend a meeting may request copies of all information provided in person during such meeting.

A quorum of the Advisory Board shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Advisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Advisory Board present or represented at such meeting, with each member being entitled to one vote.

One or more members of the Advisory Board may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate

with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Advisory Board may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

The resolutions of the Advisory Board shall be recorded in writing and signed by at least two of the members attending the meeting. The minutes of the meetings of the Advisory board will be promptly dispatched by the Manager to its members.

A written decision, signed by all the members of the Advisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Advisory Board which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Advisory Board.

Other

If any member of the Advisory Board has or may have any interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such interest to the Advisory Board and shall not consider or vote on any such transaction.

Even after cessation of their mandate or function, any member of the Advisory Board, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Advisory Board, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required by a legal or regulatory provision.

The Company shall indemnify the members of the Advisory Board against any claims, liabilities, costs, damages and expenses including reasonable legal fees, incurred by them by reason of their (current or prior) activities on behalf of the Company, except where such claim is the result of (i) fraud, wilful default, wilful illegal acts or a conscious and material breach of their duties, (ii) a request by a majority of the Shareholders. Indemnification should be limited to the financial capacity of the Company, including amount of total undrawn Commitments.

The Company will reimburse reasonable expenses incurred by its members in participating to meetings of the Advisory Board.

The members of the Advisory Board shall not receive any kind of remuneration.

Art. 19. Auditor. The general meeting of shareholders shall appoint as an auditor being a “réviseur d’entreprises agréé” (the “Auditor”) who shall carry out the duties prescribed by Article 27 of the Sicar Law.

Chapter IV. - Meeting of shareholders

Art. 20. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

It shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-à-vis third parties nor resolve to amend these Articles of Association without the Manager’s consent.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting of the shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the third Wednesday in April at 1.00 p.m.

If such day is a Luxembourg public holiday, the meeting will be held on the next following Luxembourg business day.

Art. 22. Other General Meetings. The Manager or the auditor may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company’s capital so require.

Shareholders’ meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Manager, which is final, circumstances so require.

Art. 23. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon call by the Manager or the auditor made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders’ meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 24. Attendance Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing as his proxy another person who need not be a shareholder himself.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise in writing such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Manager may require.

The Manager may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager at least five (5) days prior to the date set for the meeting. The Manager may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders’ meeting.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of Shares, the creditors and debtors of pledged Shares must appoint one sole person to represent them at the general meeting of shareholders.

Art. 25. Proceedings. The general meeting of shareholders shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting of shareholders.

Art. 26. Adjournment. The Manager may adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. He must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 27. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each Share entitles to one vote. The exercise of the voting right attached to shares in respect of which calls have not been paid shall be suspended until such time as those calls which have been duly made and are payable, shall have been paid.

Voting takes place by a show of hands unless the general meeting of shareholders resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

Unless otherwise specifically provided herein, at any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast. Save as otherwise stated herein, no resolution may be adopted without the consent of the Manager.

Art. 28. Extraordinary General Meetings. Unless otherwise specifically provided herein, at any extraordinary general meeting of shareholders convened in accordance with the law for amending the Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed amendment to be adopted, and save as otherwise provided by law, a two-thirds (2/3) majority of the votes of the shareholders present or represented is required at any such general meeting of shareholders. Save as otherwise stated in the Articles of Association, no resolution may be adopted without the consent of the Manager.

Shareholders may decide with a seventy-five percent (75%) majority (at a meeting at which the holders representing at least fifty (50%) of the Shares are present or represented) to extend the term of the Company. Shareholders may upon the proposal of the Manager also decide (with the same majority as required for an extension of the Company's term) to dissolve and put the Company into liquidation prior to the term of eight (8) years. For the avoidance of doubt, Related Entities shall be disregarded for the quorum and voting requirements on (i) extension of term or (ii) early liquidation decisions and the Manager shall have no veto right on these decisions.

Notwithstanding the above, the waiver of the Sicar status requires the unanimous consent of the shareholders and the prior consent of the Luxembourg Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Art. 29. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager.

Chapter V. - Financial year, Distribution of earnings

Art. 30. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 31. Financial statements. The Manager shall prepare, for approval by the shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice. The Manager shall as well prepare semi-annual financial statements in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 32. Appropriation of Profits. The general meeting of shareholders shall determine how the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the profits to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders on a pro rata basis subject to the following waterfall provision:

(a) first, one hundred percent (100%) to all the Shareholders (including the Class B Shares and the Class C Share holder) in repayment of their contributions (excluding actualisation interest, if any) (the "Initial Return");

(b) second, one hundred percent (100%) to the Class A and Class C Share holder but to the exclusion of the holders of Class B Shares in proportion to their contributions (excluding actualisation interest, if any), until the cumulative distributions to each Class A and Class C Share holder but to the exclusion of the holders of Class B Shares are sufficient to provide a return on the relevant contributions equal to seven percent (7%) per annum, compounded annually (the “Preferred Return”), calculated on all contributions made by such investors (excluding actualisation interest, if any), and after deduction of any cash return obtained by such investors, without any consideration of any tax due or paid by such investors as a reason of such cash return from the Company;

(c) third, one hundred percent (100%) to the holders of Class B Shares until they have received an amount equal to (i) the amounts cumulatively distributed under item (b) above and this item (c) times (ii) twenty percent (20%); and

(d) finally, twenty percent (20%) to the holders of Class B Shares and the remaining amount to the other Investors (including the Class C Share holder but to the exclusion the holders of Class B Shares)

(the amounts distributed to the holders of Class B Shares under items (c) and (d) being the “Carried Interest”).

All distributions shall be made in cash and no distribution will be made in kind.

Any distribution that would be made to Class B Shareholders shall be placed in escrow and released in accordance with the terms of the Prospectus.

The dividend rights attached to Shares in respect of which calls have not been paid shall be suspended until such time as those calls which have been duly made and are payable, shall have been paid.

In compliance with the foregoing provisions, the Manager may make advance payments on dividends to the shareholders. The Manager fixes the amount and the date of payment of any such advance payments.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 33. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved prior to the term provided in Article 4 of the Articles of Association by a decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the laws for any amendment of these Articles of Association.

In case of dissolution of the Company upon occurrence of its term or upon a resolution of the shareholders, the liquidation of the Company will be carried out by the Manager or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine its/their powers and its/their compensation in accordance with the Sicar Law.

After payment of all debts of and charges of the Company including the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with the distribution rules set out for dividend distributions and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result.

Moneys available for distribution to the shareholders in the course of the liquidation that are not claimed by shareholders will at the close of liquidation be deposited at the Caisse des Consignations in Luxembourg pursuant to Article 22 of the Sicar Law.

Chapter VII. - Indemnity, Applicable Law

Art. 34. Indemnity. The Company will indemnify the Manager, the Investment Adviser, the Advisory Board, their respective members, agents, and personnel against any claims, liabilities, costs, damages and expenses including reasonable legal fees, incurred by them by reason of their (current or prior) activities on behalf of the Company, except where such claim is the result of (i) fraud, gross negligence (except in relation to the Advisory Board and its members), professional misconduct (except in relation to the Advisory Board and its members), wilful default, wilful illegal acts or a conscious and material breach of their duties, (ii) a request by a majority of the Shareholders (iii) a dispute between the Manager, the Investment Adviser and their Affiliates.

Indemnification should be limited to the financial capacity of IFE III, including amount of total undrawn Commitments.

In no circumstances can distributions to shareholders be recalled for the purpose of indemnifying identified persons and no indemnification will be payable or due after a period of twenty-four months as from the decision to wind up the Company or arrival of its term.

Art. 35. Force Majeure. If in case of force majeure the Manager, its directors, officers, agents, delegates, employees and advisors should not be able to meet their obligations under the Articles of Association or should be in default with their obligations under the Articles of Association, the Manager shall not be liable for such disability or default.

Force majeure in the sense of the Articles of Association shall be all unpredictable events outside the sphere of influence of the Manager, its directors, officers, partners, agents, delegates, employees and advisors and the consequences of which would not be minimised by reasonable efforts of such person.

Art. 36. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and the Sicar Law.

Art. 37. Definitions. In these Articles of Association:

A Shares has the meaning set in article 5.

Advisory Board has the meaning set in article 18.

Affiliate means, with respect to a specified entity, (a) an entity that directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, is controlled by, or is under common control with, the specified entity (b) in respect of a limited partnership or fund (or a subsidiary undertaking of a limited partnership or fund), the partnership's or fund's general partner and manager (or equivalent person irrespective of title), and any other limited partnership or fund (or institutional investor) managed, advised or administered by that general partner or manager. For the purpose hereof, "control" means the possession (i) of a majority of the shareholders' or members' voting rights in another entity, or (ii) of the right to appoint or remove a majority of the members of the administrative, management or supervisory body of another entity, or (iii) of the right to control a majority of shareholders' or members' voting rights in that entity, whether the entity is at the same time a shareholder in or member of the other entity, or possesses such rights through contract or otherwise. For the purpose of this definition the European Investment Fund and the European Investment Bank shall be considered as Affiliates.

Articles of Association has the meaning set in article 1.

Auditor has the meaning set in article 19.

B Shares has the meaning set in article 5.

Bond Commitment means the obligations of bondholders to the Company resulting from their subscription to bonds.

Business Day means a day which is a bank business day in Luxembourg and Paris.

C Shares has the meaning set in article 5.

Carried Interest has the meaning set in article 32.

Cause Event has the meaning set in article 10.

Change of Control means that the Key Persons jointly cease to hold, directly or indirectly, at least 51% of the voting rights of the Manager or of the Investment Adviser.

Committed Resources means the aggregate obligations of all Shareholders and Bondholders to IFE III resulting from their respective Share Commitments and Bond Commitments.

Commitment Period means the three (3) years period following the First Closing, as such may be extended by the Shareholders.

Company has the meaning set in article 1.

Default Date has the meaning set in article 7.

First Closing means the date of issuance of the first Class A Shares.

General Meeting means the general meeting of Shareholders

Initial Return has the meaning set in article 32.

Investment Adviser means IFE Mezzanine, a French company having the form of a société à responsabilité limitée, with registered office at 41 avenue George V, 75008 Paris, registered under number B 419 935 952 (RCS Paris)

Investment Advisory Agreement means the agreement entered into by and between the Investment Adviser and the Manager in relation with the Company's activities.

Key Persons means Régis Mitjavile, Jean-Pascal Ley, Dominique Fouquoire, individually or jointly and any other person approved as such by the Advisory Board.

Manager has the meaning set in article 10.

Management Agreement has the meaning set in article 12.

Management Fee means the fee payable to the Manager.

Net Asset Value means the value of the assets to be certified on the basis of semi-annual accounts.

Preferred Return has the meaning set in article 32.

Principals means employees (each individually or together) of IFE Mezzanine who are entitled to have access to B Shares.

Prospectus has the meaning set in article 3.

Related Entity has the meaning set in article 18.

Relevant Person has the meaning set in article 10.

Removal for Cause Notice has the meaning set in article 10.

Removal Without Cause Notice has the meaning set in article 10.

Share has the meaning set in article 5.

Share Commitment has the meaning set in article 14.

Shareholder means the holder of Shares.

Sicar has the meaning set in article 1.

Sicar Law has the meaning set in article 1.

Transfer of A Shares has the meaning set in article 9.1.

Transfer Notice has the meaning set in article 9.1.

Unauthorised Change of Control has the meaning set in article 7.

Vesting means the vesting over time of the rights of the Investment Adviser, of the Key Persons and of the Principals to the full benefits of the B Shares.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this amendment of its articles of association are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (1,800,- EUR).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 6.15 p.m. The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties in Luxembourg, who are each known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, have signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix mars.

Par devant, Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de IFE III SICAR, une Société en commandite par actions, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Paul Decker, résidant à Luxembourg, le 23 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°2111 du 10 janvier 2011, dont les statuts n'ont pas été modifiés (la «Société»).

L'assemblée est déclarée ouverte à 17.30 heures et est présidée par Me Nicolas GAUZÈS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M^e Remy BONNEAU, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur M^e Martin JAUNAIT, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Modification de l'objet de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet social est d'investir, principalement dans les principaux pays de la zone euro, en instruments intermédiaires, comprenant notamment des obligations non cotées émises avec des bons de souscription, des instruments mezzanines sans bon de souscription, des actions de préférence, des obligations convertibles, des prêts participatifs et tous les instruments financiers prioritaires par rapport aux actions ordinaires et subordonnés aux dettes bancaires, commerciales ou autres. Occasionnellement, en plus d'un investissement intermédiaire, la Société peut acquérir d'autres instruments financiers, comportant une participation au capital.

La Société n'a pas d'orientation sectorielle. Elle investira dans des achats d'entreprises initiées ou non par les équipes de gestion, des fonds d'investissement ou d'autres sociétés, elle participera également à des acquisitions de participations minoritaires, des restructurations d'actionariat et autres transactions similaires.

Afin de poursuivre ses objectifs d'investissement, la Société peut, notamment, (i) accorder une assistance financière directe et/ou indirecte de toute nature à toute entreprise en consentant des prêts, crédits ou garanties de quelque nature que ce soit et pour n'importe quelle durée et leur fournir conseils et assistance de toute nature; (ii) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière, des certificats d'actions, des actions ou autres participations, titre de placement (sûretés), obligations, obligations non garanties, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement tout titre de participation et instrument financier représentant des droits de propriété, créance ou valeurs mobilières de toute nature; (iii) exercer tous les droits attachés à ces valeurs et instruments financiers; et (iv) exécuter toute transaction commerciale, financière relative à des biens mobiliers ou immobiliers, qui est directement ou indirectement liée à cet objet.

La Société peut généralement prendre toute mesure et accomplir toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de ses objectifs dans les limites de ce qui est autorisé par la Loi SICAR, et le prospectus émis par la Société conformément à la Loi SICAR et tel que modifié de temps à autres (le «Prospectus»).

Afin de lever des fonds, la Société émettra des actions ou des droits de souscriptions d'actions et/ou des instruments de dette en faveur d'investisseurs institutionnels, professionnels ou avertis au sens de l'article 2 de la Loi SICAR.»

2 Prolongation de la durée de la Société jusqu'au 31 mars 2019.

3 Ajustement du capital social autorisé, sans augmentation de son montant, afin de prévoir un capital autorisé de deux millions quatre cent soixante-quatorze mille cinq cents (2.474.500) actions de catégorie A, vingt-cinq mille cinq cents (25.500) actions de catégorie B, et une (1) action de catégorie C.

4 Refonte des Statuts de la Société, afin notamment de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Divers

II. Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de cette liste de présence que sur l'intégralité du capital social émis, toutes les actions de toutes les classes sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

IV. L'Assemblée après avoir dûment pris connaissance des propositions faites par le Président, a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime et avec le consentement du Gérant.

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier l'objet de la Société, qui sera rédigé comme suit:

« **Art. 3. Objet.** L'objet social est d'investir, principalement dans les principaux pays de la zone euro, en instruments intermédiaires, comprenant notamment des obligations non cotées émises avec des bons de souscription, des instruments mezzanines sans bon de souscription, des actions de préférence, des obligations convertibles, des prêts participatifs et tous les instruments financiers prioritaires par rapport aux actions ordinaires et subordonnés aux dettes bancaires, commerciales ou autres. Occasionnellement, en plus d'un investissement intermédiaire, la Société peut acquérir d'autres instruments financiers, comportant une participation au capital.

La Société n'a pas d'orientation sectorielle. Elle investira dans des achats d'entreprises initiées ou non par les équipes de gestion, des fonds d'investissement ou d'autres sociétés, elle participera également à des acquisitions de participations minoritaires, des restructurations d'actionariat et autres transactions similaires.

Afin de poursuivre ses objectifs d'investissement, la Société peut, notamment, (i) accorder une assistance financière directe et/ou indirecte de toute nature à toute entreprise en consentant des prêts, crédits ou garanties de quelque nature que ce soit et pour n'importe quelle durée et leur fournir conseils et assistance de toute nature; (ii) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière, des certificats d'actions, des actions ou autres participations, titre de placement (sûretés), obligations, obligations non garanties, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement tout titre de participation et instrument financier représentant des droits de propriété, créance ou valeurs mobilières de toute nature; (iii) exercer tous les droits attachés à ces valeurs et instruments financiers; et (iv) exécuter toute transaction commerciale, financière relative à des biens mobiliers ou immobiliers, qui est directement ou indirectement liée à cet objet.

La Société peut généralement prendre toute mesure et accomplir toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de ses objectifs dans les limites de ce qui est autorisé par la Loi SICAR, et le prospectus émis par la Société conformément à la Loi SICAR et tel que modifié de temps à autres (le «Prospectus»).

Afin de lever des fonds, la Société émettra des actions ou des droits de souscriptions d'actions et/ou des instruments de dette en faveur d'investisseurs institutionnels, professionnels ou avertis au sens de l'article 2 de la Loi SICAR.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de prolonger la durée de la Société jusqu'au 31 mars 2019.

Troisième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier le capital social autorisé, sans augmentation de son montant, afin de prévoir un capital autorisé de deux millions quatre cent soixante-quatorze mille cinq cents (2.474.500) actions de catégorie A, vingt-cinq mille cinq cents (25.500) actions de catégorie B, et une (1) action de catégorie C.

Quatrième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de refondre totalement les statuts de la Société, afin notamment de refléter les résolutions ci-dessus, statuts qui seront réécrits comme suit:

«Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre IFE Gestion, en tant qu'associé commandité (l'«Associé Commandité»), les associés fondateurs (les «Associés Commanditaires») et tous ceux qui pourront devenir actionnaires, une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions qui sera régie par les lois

du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»). La Société sera en plus régie par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (la «Loi SICAR») et toute modification de celle-ci.

La Société adoptera la dénomination «IFE III SICAR».

Art. 2. Siège Social. La Société aura son siège social dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou les communications aisées avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire du siège social, restera une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Gérant.

Art. 3. Objet. L'objet social est d'investir, principalement dans les principaux pays de la zone euro, en instruments intermédiaires, comprenant notamment des obligations non cotées émises avec des bons de souscription, des instruments mezzanines sans bon de souscription, des actions de préférence, des obligations convertibles, des prêts participatifs et tous les instruments financiers prioritaires par rapport aux actions ordinaires et subordonnés aux dettes bancaires, commerciales ou autres. Occasionnellement, en plus d'un investissement intermédiaire, la Société peut acquérir d'autres instruments financiers, comportant une participation au capital.

La Société n'a pas d'orientation sectorielle. Elle investira dans des achats d'entreprises initiées ou non par les équipes de gestion, des fonds d'investissement ou d'autres sociétés, elle participera également à des acquisitions de participations minoritaires, des restructurations d'actionariat et autres transactions similaires.

Afin de poursuivre ses objectifs d'investissement, la Société peut, notamment, (i) accorder une assistance financière directe et/ou indirecte de toute nature à toute entreprise en consentant des prêts, crédits ou garanties de quelque nature que ce soit et pour n'importe quelle durée et leur fournir conseils et assistance de toute nature; (ii) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière, des certificats d'actions, des actions ou autres participations, titre de placement (sûretés), obligations, obligations non garanties, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement tout titre de participation et instrument financier représentant des droits de propriété, créance ou valeurs mobilières de toute nature; (iii) exercer tous les droits attachés à ces valeurs et instruments financiers; et (iv) exécuter toute transaction commerciale, financière relative à des biens mobiliers ou immobiliers, qui est directement ou indirectement liée à cet objet.

La Société peut généralement prendre toute mesure et accomplir toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de ses objectifs dans les limites de ce qui est autorisé par la Loi SICAR, et le prospectus émis par la Société conformément à la Loi SICAR et tel que modifié de temps à autres (le «Prospectus») .

Afin de lever des fonds, la Société émettra des actions ou des droits de souscriptions d'actions et/ou des instruments de dette en faveur d'investisseurs institutionnels, professionnels ou avertis au sens de l'article 2 de la Loi SICAR.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée limitée prenant fin le 31 mars 2019.

La durée de la Société pourra être prolongée pour deux années, chaque fois pour une durée d'un an, par une résolution des actionnaires votant par une majorité de soixante-quinze pour cents (75%), votant lors d'une assemblée à laquelle les actionnaires représentant au moins cinquante pour cent (50%) des actions de la Société sont présents ou représentés.

En observant les mêmes règles de quorum et de majorité prévues pour l'extension de la durée de Société ci-dessus, les actionnaires pourront sur proposition du Gérant également décider de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avant le 31 mars 2019.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit de la Société est fixé à deux cent mille cent euros (EUR 200.100,-) divisé en deux mille (2.000) actions B (les «Actions B»), lesquelles Actions B seront détenues par les Associés Commanditaires en représentation de leur participation limitée dans la Société et une (1) action C (l'«Action C»), qui sera détenue par l'Associé Commandité en représentation de sa participation illimitée dans la Société (collectivement avec les Actions A que la société peut émettre de temps à autres, les «Actions»), chaque action ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Les Actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs institutionnels, professionnels ou investisseurs qualifiés d'investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi SICAR ainsi que par les dirigeants et autres personnes qui interviennent dans la gestion de la Société.

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent cinquante millions et cent euros (EUR 250.000.100,-), divisé en deux millions quatre cent soixante-quatorze mille cinq cents (2.474.500) Actions de Catégorie A, vingt-cinq mille cinq cent (25.500) Actions de Catégorie B et une (1) Action de Catégorie C ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Gérant est autorisé et a le pouvoir, dans les limites du capital autorisé et conformément et sous réserve des termes du Prospectus, de (i) réaliser toute augmentation de capital social en une seule ou plusieurs tranches suite à, selon le cas, l'exercice des droits de souscription conférés par le Gérant dans les limites du capital autorisé et d'après les conditions générales de tout contrat de souscription que la Société peut conclure avec un investisseur institutionnel, professionnel ou avisé, par l'émission d'Actions nouvelles, avec ou sans prime d'émission, contre apports en numéraire ou en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des Actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires en cas d'émission d'Actions de Catégorie Contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pour une période prenant fin cinq (5) ans après la constitution de la Société. Cette autorisation peut être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par les Statuts ou, selon le cas, par la loi sur la modification des Statuts.

Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, la responsabilité de recueillir les souscriptions et de recevoir le paiement des Actions représentant tout ou partie de l'émission de nouvelles Actions dans le cadre du capital autorisé.

Après chaque augmentation de capital émis effectuée dans les limites du capital autorisé, réalisée et déclarée dans les formes prévues par la loi cet article sera modifié afin de refléter ladite augmentation de capital. Cette modification sera enregistrée en la forme authentique par le Gérant ou toute autre personne dûment autorisée et habilitée par le Gérant à cet effet.

Le Gérant n'émettra aucune Action où il apparaît qu'une telle émission pourrait résulter en ce que les Actions seraient détenues directement ou que la propriété en serait donnée à des personnes ne pouvant détenir d'Actions dans la Société.

En plus du capital social, le Gérant pourra établir un compte de prime d'émission dans lequel toutes les primes payées sur n'importe quelle Action en plus de sa valeur nominale seront transférées. Le montant de ce compte de primes d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement de toute Action que la Société pourra racheter à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour réaliser des distributions aux actionnaires sous la forme de dividendes ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Le Gérant pourra demander un libération complémentaire concernant les Actions souscrites mais non encore entièrement libérées ou retourner de l'argent aux Actionnaires par un ajustement de la proportion correspondante du capital libéré par action, pourvu que le capital libéré sur toute action représente à tout moment un minimum de cinq pour cent (5%) de la valeur nominale de chaque Action conformément à la Loi SICAR.

Art. 6. Forme d'Actions. Les Actions seront nominatives. La propriété des Actions résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Le registre des actionnaires dont tout Actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social de la Société. Le registre contiendra la désignation précise de chaque Actionnaire et l'indication du nombre des Actions détenues, l'indication des paiements et des remboursements effectués sur les Actions ainsi que les cessions d'Actions avec leur date.

Chaque Actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

Art. 7. Rachat d'Actions Propres. En cas de défaut de paiement de tout ou partie d'un appel à la date prévue, l'Actionnaire encourra la perte de ses droits aux bénéfices de la Société et la suspension de ses droits de vote si un tel défaut, après avoir été notifié à l'Actionnaire concerné, continue à l'issue d'une période de quinze (15) Jours Ouvrables suivant la date de notification (la «Date de Défaut»). Dans ce cas, cet Actionnaire ne bénéficiera plus du droit de se faire représenter au Comité Consultatif, le cas échéant. En outre, les Actions détenues par l'actionnaire Défaillant pourront faire l'objet des mesures suivantes (et le Gérant mettra en oeuvre au moins une des mesures suivantes):

1) Rachat forcé par la Société des Actions à un prix de cession correspondant au montant le plus faible entre un euro (€1,-) par Action et leur juste valeur; ou

2) Exercice d'une option par la Société afin d'acquérir les Actions des actionnaires défaillants à un prix correspondant au montant le plus faible entre un euro (EUR 1,-) par Action et leur valeur de marché, auquel cas la Société offrira, après avoir acquis les Actions de l'actionnaire défaillant suite à l'exercice de son option, les Actions à un tiers à condition de les avoir préalablement proposées aux Actionnaires non défaillants, lesquels disposeront d'une période de quinze (15) Jours Ouvrables pour se prononcer. Tous actionnaires non défaillant exprimant un intérêt pour une telle acquisition se verront offrir les Actions en question pour un montant proportionnel à sa quote-part dans les Souscriptions existantes; et

3) Annulation dans le cas où aucun Actionnaire non défaillant ni aucun tiers n'aurait exprimé un intérêt pour les Actions de l'Actionnaire Défaillant dans le cadre du point 2) ci-dessus;

Par ailleurs, l'actionnaire défaillant aura l'obligation de payer les intérêts et charges liés au dit défaut, c'est-à-dire toutes les dépenses encourues par la Société ou le Gérant liées à un défaut (incluant les honoraires d'avocats, les frais de collecte et intérêts, les coûts et charges d'emprunt supportés par la Société liés à tout endettement de la Société afin de couvrir tout manque causé par ledit défaut) et tout autre honoraire, charge et paiement dû ou supporté par la Société ou le Gérant en lien avec ledit défaut. Dans le cas où la Société exercerait son option d'achat et que le Gérant effectuerait

ensuite le transfert des Actions de l'actionnaire défaillant en accord avec ce qui précède, tout montant qui, en l'absence dudit défaut, serait revenu à l'Actionnaire Défaillant concerné, sera retenu par la Société pour le bénéfice de tout acquéreur des Actions de l'actionnaire défaillant (dans le respect du droit du Gérant de déduire de ce montant les dépenses détaillées plus haut) et sera versé à l'acquéreur une fois celui-ci devenu un actionnaire. Le produit de cession, après perception par le Gérant de l'ensemble des coûts et dépenses mentionnés plus haut, sera versé à l'Actionnaire Défaillant concerné.

Avec effet à la Date de Défaut, les Actions de l'actionnaire défaillant concerné ne seront plus prises en compte pour les décisions décrites dans ces Statuts, et notamment dans le cadre du calcul du quorum ou des règles de majorité lors de la tenue de toute assemblée d'Actionnaires ou de l'exercice de tout droit de vote dans le cadre des Statuts ou du Prospectus.

Toute mise en oeuvre, ou absence de mise en oeuvre, d'une ou plusieurs des mesures listées ci-dessus ne portera pas préjudice au droit de la Société ou du Gérant de poursuivre toutes autres solutions légales disponibles contre tout actionnaire défaillant. La Société aura le droit de compenser les montants qu'elle doit à l'actionnaire défaillant, suite à l'exercice de tout droit découlant de cet article, par toute obligation due par l'Investisseur Défaillant à la Société.

La Société peut par ailleurs racheter ses propres actions, en cas de perte par un actionnaire pendant toute la durée d'existence de la Société du statut d'investisseur professionnel, institutionnel ou investisseur avisé au sens de la Loi SICAR, la Société peut racheter les Actions de Catégorie A et/ou les Actions de Catégorie B dudit actionnaire défaillant à un prix de rachat égal à leur juste valeur sur base des principes décrits à l'Article 8 «Évaluation des Actions», étant cependant entendu que le Gérant conserve la possibilité de demander un paiement différé ou un ajustement à la baisse du prix des Actions dans le but de s'assurer que les Actions acquises à cette occasion ne donnent pas droit à leur propriétaire à des droits sur les profits plus importants que ceux auxquels il aurait eu droit s'il était demeuré actionnaire sur toute la durée de vie de la Société. Le Gérant négociera de bonne foi avec l'Actionnaire concerné en vue de conclure un accord et consultera le Comité Consultatif dans le cadre de tout accord relatif à ce paragraphe.

Dans de telles hypothèses, la Société peut demander un rachat, en totalité mais pas en partie, des Actions de Catégorie A ou des Actions de Catégorie B par l'envoi d'un avis par lettre recommandée à l'adresse qui figure dans le registre des actionnaires de la Société, mentionnant (i) la date du rachat, (ii) le nombre des Actions de Catégorie A et des Actions de Catégorie B appelées pour le rachat, (iii) le prix de rachat, et (iv) la méthode et les délais de paiement du prix de rachat.

Les Actionnaires n'ont pas le droit de forcer le rachat de leurs Actions par la Société.

Art. 8. Évaluation des Actions. La valorisation des Actions sera déterminée, au 30 juin et au 31 décembre de chaque année, sur la base de la valeur auditée de l'actif et du passif de la Société.

Les Actifs seront évalués différemment selon leur catégorie:

- Les obligations seront évaluées sur base de leur valeur faciale ou de leur coût initial (montant investi) augmenté des intérêts accrus, sauf risques de perte, auquel cas les risques seront dûment provisionnés;

- Les actions et autres instruments de capital ou quasi-capital, ou les options (bons de souscriptions) seront évalués sur la base de leur valeur de marché, conformément aux standards fixés par l'International Private Equity and Venture Capital Valuation Board (IPEV Valuation Board). A titre indicatif, les références retenues pour la valorisation de marché seront les comparables ou les multiples dans la mesure où il n'existerait pas de comparables pertinents. Une réduction liée à la liquidité sera appliquée si nécessaire.

- Les liquidités ou quasi-liquidités détenues sur base temporaire seront évaluées à leur valeur faciale ou à leur juste valeur de marché telle que fixée de bonne foi conformément aux principes et procédures d'évaluation généralement acceptés.

Les Passifs seront évalués sur base de leur coût nominal (plus les intérêts dus le cas échéant).

Le Gérant devra calculer la Valeur d'Actif Net des Actions et la communiquer aux Actionnaires au moins deux fois par an.

Art. 9. Transfert d'Actions.

9.1. Transfert d'Actions de Catégorie A

Les Actions de Catégorie A ne peuvent être vendues, cédées, transférées ou autrement aliénées que conformément aux dispositions suivantes.

Un transfert à tout moment à une Société Affiliée de celui qui transfère ou à un autre Actionnaire ne nécessite pas le consentement du Gérant ni n'engendre de droit de préemption d'après cet article, pourvu que le transfert à une Société Affiliée soit effectué sous la condition résolutoire que le transfert devient sans effet lorsque le cessionnaire cesse d'être une Société Affiliée du cédant.

Pendant la Période d'Engagement, aucun actionnaire ne pourra, sans l'accord préalable par écrit du Gérant, vendre, céder, transférer, gager ou autrement grever ses Actions de Catégorie A (collectivement un «Transfert d'Actions de Catégorie A») à quiconque autre qu'un autre actionnaire ou une Société Affiliée.

Après la Période d'Engagement, un Transfert d'Actions de Catégorie A avec quiconque autre qu'une Société Affiliée ou autre actionnaire engendre le droit de préemption suivant.

Tout détenteur d'Actions de Catégorie A qui propose de transférer tous ou une partie de ses Actions de Catégorie A à quiconque autre qu'une Société Affiliée ou qu'un Actionnaire doit informer le Gérant de son intention de ce faire par lettre recommandée avec accusé de réception ou toute autre méthodes équivalente (l'«Avis de Transfert»), mentionnant le nom et l'adresse du cessionnaire proposé, ou le nom et le siège social du cessionnaire proposé lorsqu'il s'agit d'une société, le nombre d'Actions de Catégorie A proposées pour le transfert, et le prix et autres conditions applicables au transfert. Au cas d'un transfert proposé sans contrepartie, d'un échange de sûretés, un apport à une société ou d'un contrat pour lequel le transfert de Actions de Catégorie A n'est pas le seul objet, le cédant indique dans l'Avis de Transfert un prix pour les Actions de Catégorie A concernés.

Le Gérant informe sans délai les autres détenteurs d'Actions de Catégorie A du transfert proposé et de leurs droits de préemption. Pendant soixante (60) jours civils à partir de la date de réception de l'Avis de Transfert par le Gérant, les autres actionnaires pourront informer le Gérant de leur intention d'acquérir les Actions de Catégorie A offertes au prix fixé par l'actionnaire vendeur et le nombre et le montant des Actions de Catégorie A qu'ils ont l'intention d'acquérir.

Si le nombre et le montant des Actions de Catégorie A offerts est inférieur au nombre et au montant des Actions de Catégorie A que les autres actionnaires désirent acheter, le nombre et le montant des Actions de Catégorie A offertes à être transférés à chaque actionnaire ayant exercé son droit de préemption sera égal au nombre et au montant des Actions de Catégorie A que cet actionnaire désire acheter multiplié par une fraction dont le numérateur correspondra au nombre ou au montant total des Actions de Catégorie A offertes et dont le dénominateur correspondra au nombre ou au montant des Actions de Catégorie A que les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption désirent acheter et arrondi au nombre entier le plus proche.

Dans la mesure où ces Actions de Catégorie A n'ont pas été acquises par les autres actionnaires, l'actionnaire vendeur a le droit, après la période de soixante (60) jours civils et pendant une période de soixante (60) jours commençant à la fin de la période de soixante (60) jours civils, de vendre ses Actions de Catégorie A à un tiers de son choix à un prix égal ou supérieur au prix notifié au Gérant.

Nonobstant ce qui précède, le Gérant peut restreindre ou éviter l'acquisition et le transfert de propriété d'Actions de Catégorie A que le Gérant estime nécessaire afin d'assurer qu'aucune Action de catégorie A dans la Société ne soit acquise ou détenue par ou pour le compte d'une personne en infraction avec la loi ou les exigences d'un pays ou d'une autorité gouvernementale ou réglementaire, et en particulier, avec la Loi SICAR.

Le Gérant est habilité, afin d'assurer qu'aucune Action de Catégorie A dans la Société ne soit acquise ou détenue par ou pour le compte d'une personne en infraction avec la loi ou les exigences d'un pays ou d'une autorité gouvernementale ou réglementaire, et en particulier, avec la Loi SICAR, à exiger à tout moment de toute personne dont le nom figure dans le registre des actionnaires de fournir au Gérant des informations de forme et de fond qu'il considère, à sa discrétion, utiles afin de déterminer si cet actionnaire est une personne autorisée à détenir des Actions dans la Société.

9.2. Transfert d'Actions de Catégorie B

Sans préjudice du droit des Actionnaires de Catégorie B de nantir les Actions de Catégorie B dans le but d'obtenir un financement leur permettant d'acquérir les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie B ne pourront être librement vendues, cédées ou transférées qu'aux Collaborateurs, Hommes Clés et au Conseiller d'Investissement, à un trust ou dans le cadre d'un contrat de fiducie à leur profit, ou à leur décès, leurs successeurs ou héritiers et sous réserve que le cessionnaire soit autorisé à détenir des actions de la Société conformément à la Loi SICAR.

9.3. Transfert d'Actions de Catégorie C

Les Actions de Catégorie C ne pourront être vendues, cédées ou transférées par le Gérant qu'avec l'accord des Actionnaires (i) se prononçant selon les règles de quorum et majorité fixées dans les Statuts de la Société ou par la loi le cas échéant pour toute modification des Statuts et (ii) approuvant le nouvel Actionnaire de Catégorie C en qualité de Gérant de la Société après le transfert. Tout transfert d'Actions de Catégorie C n'ayant pas reçu l'accord des Actionnaires demeurera inopposable à la Société.

9.4. Généralités

Aux fins de cet article, une aliénation ou un Transfert d'Action inclut la vente, cession, transfert dans un trust ou dans tout autre relation fiduciaire, gage, hypothèque ou expropriation d'une Action.

Tout Transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actionnaires, soit conformément aux règles sur la cession de créance prévues à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois ou par une déclaration de transfert inscrite dans le registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). En plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des Actionnaires, tout transfert mentionné dans une correspondance ou un autre document démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire. Un transfert d'Actions peut être fait seulement en faveur d'un cessionnaire autorisé à détenir des actions de la Société conformément à la Loi sur le SICAR.

Les Certificats reflétant les inscriptions dans le registre des Actionnaires seront fournis aux Actionnaires sur demande des actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III. Gestion, Gérants, Réviseurs

Art. 10. Gestion. La Société sera gérée par IFE Gestion (le «Gérant»), en sa qualité d'unique Associé Commandité et de détenteur de toutes les Actions de Catégorie C de la Société.

Les autres Actionnaires ne participeront ni n'interféreront dans la gestion de la Société.

Le Gérant peut être révoqué avec ou sans motif, par une décision des Actionnaires conformément aux principes décrits ci-dessous.

Révocation avec motif

Les Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du total des Souscriptions d'Actions auront le droit de convoquer, ou d'exiger du Gérant qu'il convoque, une assemblée générale des Actionnaires dans le but d'initier un vote afin de révoquer avec motif le Gérant et/ou le Conseiller d'Investissement.

Dans le cadre de cette section, chacun des événements suivants constituera un motif de révocation («Motif de Révocation»):

(i) le Gérant ou le Conseiller d'Investissement, un de leurs Affiliés (ou tout représentant, gérant, administrateur, agent ou employé) ou tout Homme Clé (ci-après les «Personnes Concernées») a commis une violation substantielle du Prospectus, des Statuts, du Contrat de Gestion, du Contrat de Conseil en Investissement ou de toute side letter, ou accord de même type ou tout autre accord contractuel avec la Société, ayant entraîné un effet négatif ou créer un préjudice pour la Société et/ou les Actionnaires;

(ii) une des Personnes Concernées a commis une faute lourde ou intentionnelle, une fraude, a agi de mauvaise foi ou commis une négligence manifeste dans le cadre des activités de la Société;

(iii) le Gérant ou le Conseiller d'Investissement a été déclaré insolvable, en faillite ou fait l'objet d'une procédure collective;

(iv) le Gérant ou le Conseiller d'Investissement a fait l'objet d'un Changement de Contrôle Non Autorisé.

En cas de survenance d'un Motif de Révocation, les Actionnaires souhaitant initier un vote visant à entraîner la révocation du Gérant et/ou de Conseiller d'Investissement devront transmettre une notification par écrit (la «Notification de Révocation avec Motif») au Gérant (i) indiquant l'intention des Actionnaires de rechercher la révocation avec motif du Gérant et/ou du Conseiller d'Investissement et (ii) comprenant une description détaillée du Motif de Révocation invoqué.

A la réception de la Notification de Révocation avec Motif:

(a) le Gérant devra transmettre, au plus tard cinq (5) Jours Ouvrables après la réception de la Notification de Révocation avec Motif, une notification au Comité Consultatif contenant un ordre du jour pour la réunion du Comité Consultatif devant inclure les informations justifiant la proposition de Révocation avec Motif et, si le Gérant le juge approprié, une requête afin d'autoriser la Société à poursuivre son activité d'investissement jusqu'à ce qu'une décision soit prise par les Actionnaires quant à la proposition de Révocation avec Motif;

(b) le Gérant ne pourra entreprendre aucun nouvel investissement n'ayant pas fait l'objet d'un engagement juridique irrévocable avant la réception de la Notification de Révocation avec Motif, jusqu'à ce qu'une décision soit prise par les Actionnaires quant à la proposition de Révocation avec Motif. De plus, le Gérant ne pourra entreprendre aucun investissement complémentaire ni aucune cession n'ayant pas fait l'objet d'un accord formel avant la réception de la Notification de Révocation avec Motif sans l'accord préalable du Comité Consultatif, jusqu'à ce qu'une décision soit prise par les Actionnaires quant à la proposition de Révocation avec Motif.

A l'issue de la réunion du Comité Consultatif, et au plus tard quinze (15) Jours Ouvrables après la réception de la Notification de Révocation avec Motif, le Gérant devra organiser une assemblée des Actionnaires, laquelle devra se prononcer sur la proposition de révocation du Gérant et/ou du Conseiller d'Investissement.

Le Gérant devra faire en sorte que cette assemblée puisse se tenir, au plus tard, à l'issue d'une période d'un (1) mois suivant la date de réception par le Gérant de la Notification de Révocation avec Motif. Le Gérant et/ou le Conseiller d'Investissement auront la possibilité de fournir aux Actionnaires, lors de l'assemblée, ainsi qu'au Comité Consultatif, toutes les informations et explications qu'ils jugent appropriées en relation avec le Motif de Révocation présumé.

Les Actionnaires représentant plus de cinquante pour cent (50%) du total des Souscriptions d'Actions (en excluant les Souscriptions d'Actions des Personnes Concernées) pourront invoquer la survenance d'un Motif de Révocation et ainsi voter la révocation du Gérant et/ou du Conseiller d'Investissement, le Gérant ne disposant d'aucun droit de véto.

La Révocation avec Motif prendra effet immédiatement entre les Actionnaires et le Gérant et/ou le Conseiller d'Investissement (sans préjudice des clauses spécifiques et contraires mentionnées par ailleurs) sur décision des Actionnaires représentant plus de cinquante pour cent (50%) des Souscriptions d'Actions (en excluant les Souscriptions d'Actions des Personnes Concernées) et:

(a) A partir de la date de l'assemblée des Actionnaires actant le fait qu'un Motif de Révocation est intervenu, la Période d'Engagement (si celle-ci n'est pas déjà terminée) prendra fin et le Gérant ne sera autorisé qu'à mener à bien les tâches administratives et prendre des décisions en vue de protéger les intérêts de la Société, chacune de ces décisions devant être approuvée par le Comité Consultatif jusqu'à la date effective de son remplacement ou la liquidation de la Société;

(b) Toute décision de Révocation avec Motif du Gérant entraînera automatiquement l'arrêt immédiat du Contrat de Conseil en Investissement, sans compensation pour le Conseiller d'Investissement;

(c) La Révocation avec Motif ne donnera lieu à aucune compensation de la part de la Société envers les Personnes Concernés.

Le Gérant percevra uniquement la Commission de Gestion jusqu'à la date effective de son remplacement ou la liquidation de la Société et (i) tout droit au carried interest découlant des Actions de Catégorie B (incluant le carried interest acquis mais non payé) sera confisqué et perdu et (ii) les Personnes Concernées transféreront au nouveau gérant remplaçant (ou ses Affiliés, collaborateurs, administrateurs, gérants ou agents) et/ou au conseiller d'investissement remplaçant toutes les Actions de Catégorie B et C à un prix égal aux contributions en capital versées par les détenteurs concernés diminuées des distributions déjà perçues par ces derniers (il est ici précisé que, d'un tel calcul, ne peut en résulter un prix inférieur à zéro).

Les Actionnaires s'assureront que le Gérant et/ou le Conseiller d'Investissement seront remplacés à l'issue du vote d'une résolution en Assemblée Générale dans les conditions requises pour toute modification des Statuts de la société et avec le consentement de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, ceci dans les cent quatre-vingts (180) jours calendaires suivant le vote de la résolution actant une Révocation avec Motif; à défaut, le Gérant devra démissionner et provoquer la liquidation de la Société.

Dans les trois (3) mois suivant la résolution des Actionnaires actant la survenance d'un Motif de Révocation, le Gérant et/ou le Conseiller d'Investissement pourront contester une telle résolution et demander à ce que le litige potentiel concernant la survenance d'un Motif de Révocation soit réglé par arbitrage de la Cour d'Arbitrage de Paris, selon ses règles et procédures. Le nombre d'arbitre sera égal à un. Le siège de l'arbitrage sera Paris. La langue utilisée durant la procédure d'arbitrage sera l'anglais. La décision de l'Arbitre s'imposera à l'ensemble des parties sans que celles-ci n'aient la possibilité de faire appel de la décision. Dans le cas où l'Arbitre établirait qu'un Motif de Révocation est bien survenu, les coûts de la procédure d'Arbitrage seront supportés par le Gérant et/ou le Conseiller d'Investissement. Au cas où l'Arbitre établirait qu'aucun Motif de Révocation n'est survenu, le coût de la procédure d'Arbitrage sera supporté par de la Société, la révocation ne sera alors pas annulée mais le Gérant et/ou le Conseiller d'Investissement auront droit aux mêmes rémunérations et indemnités que celles auxquelles ils auraient pu prétendre dans le cadre d'une Révocation sans Motif.

Révocation sans Motif

Après une période de six (6) mois suivant la Date de Clôture Finale, mais s'achevant au plus tard dix-huit (18) mois après la Première Date de Clôture, les Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) des Souscriptions d'Actions pourront convoquer, ou exiger du Gérant qu'il convoque, une assemblée générale des Actionnaires afin d'initier un vote portant sur la révocation sans motif du Gérant et/ou de Conseiller d'Investissement.

Les Actionnaires souhaitant initier un vote visant à entraîner la révocation du Gérant et/ou du Conseiller d'Investissement devront transmettre une notification par écrit (la «Notification de Révocation sans Motif») au Gérant indiquant (i) l'intention des Actionnaires de rechercher la révocation sans motif du Gérant et/ou du Conseiller d'Investissement.

A la réception de la Notification de Révocation sans Motif:

(a) le Gérant devra transmettre, au plus tard cinq (5) Jours Ouvrables après la réception de la Notification de Révocation sans Motif, une convocation au Comité Consultatif contenant les informations justifiant la proposition de révocation sans motif et, si le Gérant le juge approprié, une requête afin d'autoriser la Société à poursuivre son activité d'investissement jusqu'à ce qu'une décision soit prise par les Actionnaires quant à la proposition de Révocation sans Motif; et

(b) Le Gérant ne pourra entreprendre aucun nouvel investissement n'ayant pas fait l'objet d'un engagement juridique irrévocable avant la réception de la Notification de Révocation sans Motif, jusqu'à ce qu'une décision soit prise par les Actionnaires quant à la proposition de Révocation sans Motif. De plus, le Gérant ne pourra entreprendre aucun investissement complémentaire ni aucune cession n'ayant pas fait l'objet d'un accord formel avant la réception de la Notification de Révocation sans Motif sans l'accord préalable de Comité Consultatif, jusqu'à ce qu'une décision soit prise par les Actionnaires quant à la proposition de Révocation sans Motif.

A l'issue de la réunion du Comité Consultatif, et au plus tard quinze (15) Jours Ouvrables après la réception de la Notification de Révocation sans Motif, le Gérant devra organiser une assemblée des Actionnaires, laquelle devra se prononcer sur la proposition de révocation du Gérant et/ou du Conseiller d'Investissement.

Le Gérant devra faire en sorte que cette assemblée puisse se tenir, au plus tard, à l'issue d'une période d'un (1) mois suivant la réception par le Gérant de la Notification de Révocation sans Motif. Le Gérant et/ou le Conseiller d'Investissement auront la possibilité de fournir aux Actionnaires, lors de l'assemblée, ainsi qu'au Comité Consultatif toutes les informations et explications qu'ils jugent appropriées en relation avec la proposition de révocation.

Les Actionnaires représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du total des Souscriptions d'Actions (en excluant les Souscriptions d'Actions des Personnes Concernées) pourront voter une résolution actant la Révocation sans Motif du Gérant et/ou du Conseiller d'Investissement. Le Gérant ne dispose d'aucun droit de veto quant à cette décision.

La Révocation sans Motif prend effet immédiatement entre les Actionnaires et le Gérant et/ou le Conseiller d'Investissement sur décision des Actionnaires représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du total des Souscriptions d'Actions (en excluant les Souscriptions d'Actions des Personnes Concernées) et:

(a) A partir de la date de la décision des Actionnaires actant la révocation du Gérant et/ou du Conseiller d'Investissement, la Période d'Engagement (si celle-ci n'est pas déjà terminée) prendra fin et le Gérant ne sera autorisé qu'à mener à bien les tâches administratives et prendre des décisions en vue de protéger les intérêts de la Société, chacune de ces décisions devant être approuvée par le Comité Consultatif jusqu'à la date effective de son remplacement ou la liquidation de la Société;

(b) Toute décision de Révocation sans Motif du Gérant entraînera automatiquement l'arrêt immédiat du Contrat de Conseil d'Investissement;

(c) Le Gérant aura droit au bénéfice de la Commission de Gestion jusqu'à la date effective de son remplacement ou la liquidation de la Société plus un paiement additionnel égal à la Commission de Gestion payée sur les neuf (9) derniers mois;

(d) Le droit au carried interest acquis à la date de la résolution des Actionnaires actant la Révocation sans Motif du Gérant et/ou du Conseiller d'Investissement en accord avec le Vesting restera acquis pour les Hommes Clés, les Collaborateurs et le Conseiller d'Investissement. Cependant, les droits au carried interest futur et non acquis seront confisqués et ne pourront pas être perçus par les Hommes Clés, les Collaborateurs et le Conseiller d'Investissement;

(e) Les Actions de Catégorie B correspondant à la portion non-acquise du carried interest et les Actions de Catégorie C seront transférées au nouveau gérant (ou ses Affiliés, collaborateurs, administrateurs, gérants et agents) et/ou au nouveau conseiller d'investissement un prix égal aux contributions en capital versées par les détenteurs concernés diminuées des distributions déjà perçues par ces derniers (il est ici précisé que d'un tel calcul ne peut en résulter un prix inférieur à zéro).

Le paiement des compensations et le transfert des Actions de Catégorie B concernées ne pourront être effectué qu'une fois que le Gérant/le Conseiller d'Investissement auront fourni au nouveau gérant (et le cas échéant au nouveau conseiller d'investissement) tous les actifs, états financiers, dossiers, registres et autres documents appartenant à de la Société en sa possession ou en son contrôle.

Les Actionnaires s'assureront que le Gérant et/ou le Conseiller d'Investissement seront remplacés à l'issue du vote d'une résolution en Assemblée Générale dans les conditions requises pour toute modification des Statuts de la Société et avec le consentement de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, ceci dans les cent quatre-vingt (180) jours calendaires suivant le vote de la résolution actant une Révocation sans Motif du Gérant et/ou du Conseil d'Investissement; à défaut, la Société devra être liquidée.

Le Gérant n'est pas autorisé à se retirer volontairement de son poste de Gérant sans l'accord préalable des Actionnaires votant selon les règles de quorum et de majorité établies par les Statuts ou, selon le cas, par la loi pour la modification des Statuts.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la poursuite de l'objet social de la Société. Tous pouvoirs non réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires ou au réviseur sont de la compétence du Gérant. Le Gérant peut nommer à ses frais des consultants, y compris des consultants en investissements, qu'il jugera utile ou nécessaire pour assister le Gérant dans la gestion de la Société.

Art. 12. Frais Remboursables et Dépenses supportées par le Gérant. Le Gérant recevra de la Société pour sa gestion des honoraires de gestion et sera également remboursé des autres dépenses qu'il supportera en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société, le tout conformément aux dispositions d'un contrat de gestion que le Gérant signera avec la Société (le «Contrat de Gestion») et conformément aux termes du Prospectus.

Art. 13. Responsabilité du Gérant et Des Actionnaires. Le Gérant, en sa qualité d'Associé Commandité, est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

Les Actionnaires autres que le Gérant s'abstiendront d'agir au nom et pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'Actionnaires aux Assemblées Générales ou autrement, et, par conséquent, ils seront seulement responsables pour la libération du montant qu'ils se sont engagés à payer pour chaque Action souscrite de la Société ou qu'ils se sont engagés à souscrire (la «Souscription d'Actions»).

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses dirigeants ou employés ou conférer des pouvoirs spéciaux, ou confier des fonctions déterminées permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés, tels que nommés discrétionnairement par le Gérant.

Art. 16. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société ou entreprise sera affecté ou déclaré nul par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs de ses directeurs, gérants, membres de la direction ou employés y aient un intérêt personnel, ou par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs de ses directeurs, gérants, membres de la direction ou employés soit un actionnaire, directeur, gérant, membre de la direction ou employé de cette autre société ou entreprise. Une personne liée, comme décrit ci-dessus, à une société ou entreprise avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement dans des relations d'affaires ne devra pas être, seulement en raison d'une telle affiliation avec cette autre société ou entreprise, interdite d'engager, voter ou agir autrement sur des sujets en relation avec ces contrat ou affaires.

Le Comité Consultatif sera, par ailleurs, chargé de traiter les questions de conflits d'intérêts relatives à la Société conformément aux termes du Prospectus.

Art. 17. Dissolution - Incapacité du Gérant. En cas de dissolution ou incapacité légale du Gérant ou si pour toute autre raison le Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas le réviseur de la Société nommera un ou plusieurs administrateurs temporaires, actionnaires ou non, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires aux fins de nomination d'un nouveau Gérant.

Dans un délai de quinze (15) jours à partir de sa ou de leur nomination, le ou les administrateur(s) devront convoquer l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les formes prévues par les Statuts ou selon le cas, par la loi applicable.

Les devoirs des administrateurs consistent à accomplir des actes urgents et des actes de simple administration jusqu'à ce que l'Assemblée Générale des Actionnaires se réunisse.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 18. Comité Consultatif. Un comité consultatif (le «Comité Consultatif») sera mis en place par le Gérant. Composition

Le Comité Consultatif sera composé d'un nombre impair de membres et de sept (7) membres au maximum, comprenant des représentants des Actionnaires disposant d'une Souscription en Actions et, le cas échéant, également une Souscription en Obligations, ensemble «une Souscription» dans le cadre de ce paragraphe, d'au moins quinze millions euros (EUR 15.000.000.-) et souhaitant être représentés.

Au cas où il y aurait plus de sept (7) Actionnaires disposant d'une Souscription d'au moins quinze millions euros (EUR 15.000.000.-) et proposant des membres au Comité Consultatif, la priorité sera donnée (i) tout d'abord aux Actionnaires présents à la Première Date de Clôture et si, à l'issue de cette priorité octroyée aux Actionnaires présents à la Première Date de Clôture, il reste un ou plusieurs sièges disponibles au Comité Consultatif, (ii) aux Actionnaires ayant la Souscription la plus importante. Dans l'hypothèse où il y aurait un nombre pair de candidats, un représentant des Actionnaires détenant une Souscription d'Actions de moins de quinze millions euros (EUR 15.000.000.-), mais supérieure à d'au moins deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000.-), pourra être désigné sur proposition du Gérant.

Dans le cadre de cette sous-section, plusieurs Actionnaires pourront choisir d'être considérés comme un seul Actionnaire, et faire en sorte que leurs Souscriptions soient agrégées, de manière à désigner conjointement un représentant. Les Souscriptions d'Actions et les Souscriptions d'Obligations pourront être agrégées dans le cadre de cette sous-section, étant précisé que les Actionnaires ne disposant que de Souscriptions d'Obligations ne pourront être représentés au Comité Consultatif.

Il est ici précisé qu'un Investisseur ne peut avoir qu'un seul représentant (désigné seul ou conjointement) au Comité Consultatif à tout moment.

Les Actionnaires Défaillants perdront leur droit de représentation au Comité Consultatif.

Les responsabilités du Comité Consultatif

Le Comité Consultatif ne devra en aucun cas s'immiscer dans la gestion de la Société.

Sans immixtion dans la gestion de la Société, le Comité Consultatif aura la responsabilité de superviser la politique d'investissement de la Société et en rendra compte au Gérant pour l'information des Actionnaires.

Le Comité Consultatif sera informé de toutes les propositions d'investissements. Sans immixtion dans la gestion de la Société, toute proposition visant à investir un montant représentant plus de dix pourcent (10%) des Ressources Souscrites dans un seul investissement devra être préalablement approuvée par le Comité Consultatif.

Le Comité Consultatif sera par ailleurs chargé de traiter les questions de conflits d'intérêts relatives à la Société. Ces questions pourront être soumises au Comité Consultatif par tout Actionnaire ou Obligataire de la Société, par le Gérant, ou par le Conseiller d'Investissement. Les décisions du Comité Consultatif en matière de conflit d'intérêt engageront le Gérant.

Domaines réservés

Sans préjudice des autres droits accordés au Comité Consultatif, les décisions suivantes devront être préalablement approuvées par le Comité Consultatif:

- Tout co-investissement avec, ou investissement dans un actif dans lequel, la Société ou tout autre fonds/véhicule géré, établi ou conseillé par toute Personne Concernée (une «Entité Liée» dans le cadre de cette sous-section) ou toute Personne Concernée détient une participation, ou tout transfert ou vente (pour tout ou partie) d'Investissement à une Entité Liée ou une Personne Concernée;

- Toute décision visant à approuver un Investissement qui, une fois mis en place, excéderait le seuil de dix pourcent (10%) des Ressources Souscrites fixé dans le Prospectus, tout en respectant la limite globale de vingt pourcent (20%) des Ressources Souscrites;

- Toute décision du Gérant ou du Conseiller d'Investissement pouvant entraîner un conflit d'intérêt entre la Société et une Entité Liée ou une Personne Concernée, incluant tout contrat ou accord avec une de ces personnes, la défense ou la mise en oeuvre d'une plainte par ou contre une de ces personnes, ou la dénonciation de tout contrat ou accord conclu avec une de ces personnes;

- Toute décision d'acquérir un Investissement préfinancé;

- Toute décision portant sur la création d'un fonds parallèle ou d'un fonds nourricier;

- Toute décision portant sur la rémunération du liquidateur de la Société ainsi que sa rémunération.

Tout Changement de Contrôle du Gérant ou du Conseiller d'Investissement sera être soumis au Comité Consultatif pour accord. Ledit accord ne pouvant être refusé sans motif raisonnable.

Tout changement (direct ou indirect) de l'actionnariat du Gérant ou du Conseiller d'Investissement n'entraînant pas un Changement de Contrôle devra être notifié promptement au Comité Consultatif.

Un Changement de Contrôle survenant au niveau du Gérant ou du Conseiller d'Investissement sans l'accord préalable du Comité Consultatif (un «Changement de Contrôle Non Autorisé») constitue un Motif de Révocation dans le cadre des clauses relatives à la révocation du Gérant ou du Conseiller d'Investissement. Réunions

Le Comité Consultatif se réunira en tant que de besoin, mais au moins une fois par an, sur convocation du Gérant. Une réunion du Comité Consultatif devra être organisée par le Gérant dans un délai maximal de dix (10) Jours Ouvrables en cas de demande provenant d'un de ses membres.

Sauf en cas d'urgence, une notification écrite devra être transmise au moins dix (10) Jours Ouvrables avant la date de réunion du Comité Consultatif par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. En cas d'urgence, et avec l'accord préalable de la majorité des membres, une notification écrite devra être transmise au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant la date de réunion du Comité Consultatif par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit.

Toute notification devra spécifier l'horaire et le lieu de la réunion ainsi que son ordre du jour et la nature des affaires à traiter. La notification pourra être annulée par consentement documenté de manière adéquate de l'ensemble des membres du Comité Consultatif. Aucune notification ne sera nécessaire pour les réunions dont la date, l'horaire et le lieu auraient été préalablement actés par résolution du Comité Consultatif.

Les réunions du Comité Consultatif se tiendront au lieu déterminé par le Gérant ou le Conseiller d'Investissement, le cas échéant. A moins qu'il ne soit décidé autrement par le Comité Consultatif, le Gérant et le Conseiller d'Investissement pourront participer aux réunions du Comité Consultatif mais ne pourront prendre part ni aux votes ni aux délibérations du Comité Consultatif.

Tout membre du Comité Consultatif pourra se faire valablement représenter à toute réunion du Comité Consultatif en donnant pouvoir par écrit, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, à un autre membre du Comité Consultatif ou un autre représentant, employé, gérant ou administrateur de l'entité dont le membre en question du Comité Consultatif est issu. Tout membre du Comité Consultatif aura la faculté de représenter un ou plusieurs membres du Comité Consultatif. Un membre qui ne pourrait assister à une réunion peut demander les copies de toute information fournie en personne pendant la réunion.

Le quorum permettant au Comité Consultatif de valablement délibérer sera atteint grâce à la présence ou la représentation de la majorité des membres du Comité Consultatif. Les décisions seront prises à la majorité des votes des membres du Comité Consultatif présents ou représentés lors des réunions, chaque membre disposant d'une voix.

Un ou plusieurs membres du Comité Consultatif pourront participer aux réunions par conférence téléphonique, visioconférence ou tout moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément entre elles. De telles participations seront considérées comme équivalentes à une participation physique aux réunions. Le Comité Consultatif pourra édicter toute règle supplémentaire portant sur les sujets présentés ci-dessus dans ses règles de fonctionnement internes.

Les résolutions du Comité Consultatif seront retranscrites par écrit et signées par au moins deux membres participant à la réunion. Les minutes des réunions du Comité Consultatif seront promptement distribuées par le Gérant aux différents membres.

Toute décision écrite, signée par l'ensemble des membres du Comité Consultatif, sera considérée comme valide et identique à toute décision prise à l'occasion d'une réunion du Comité Consultatif dûment convoquée et tenue. De telles décisions pourront être reprises dans un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun d'eux étant signé par un ou plusieurs membres du Comité Consultatif.

Autres

Au cas où un membre du Comité Consultatif serait ou pourrait être en conflit d'intérêts sur une transaction de la Société, ce membre devra faire état de ce conflit d'intérêts au Comité Consultatif et ne pas étudier la transaction en question ni prendre part au vote la concernant.

Même après la cessation de leur mandat ou fonction, les membres du Comité Consultatif, ainsi que toute personne invitée à participer à une réunion du Comité Consultatif, s'interdiront de divulguer une quelconque information sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences néfastes sur la Société, à moins que ces divulgations ne soient requises par des dispositions légales ou réglementaires.

La Société indemniserà les membres du Comité Consultatif des réclamations, responsabilités, coûts, dommages-intérêts et dépenses, y compris les frais légaux raisonnables encourus par eux en raison de leurs activités actuelles ou passées pour le compte de la Société, à l'exception des cas où de telles réclamations résulteraient (i) d'une fraude, d'une négligence grave, d'une faute professionnelle lourde, d'une omission volontaire, d'actes illégaux intentionnels ou d'un manquement significatif et délibéré à leurs devoirs, (ii) d'une requête effectuée par la majorité des Actionnaires. Les indemnisations seront limitées à la capacité financière de la Société, incluant la somme totale des Engagements non libérés.

La Société remboursera toutes les dépenses raisonnables encourues par les membres participant aux réunions du Comité Consultatif.

Les membres du Comité Consultatif ne percevront aucun type de rémunération.

Art. 19. Réviseur. L'Assemblée Générale des Actionnaires nomme un réviseur d'entreprises qui sera un réviseur d'entreprises agréé (le «Réviseur») et qui accomplit les devoirs prescrits à l'article 27 de la Loi SICAR.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des actionnaires. Toute Assemblée Générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires.

Elle n'exécutera ni ne ratifiera aucun acte engageant la Société vis-à-vis de tiers ni ne décidera de modifier les présents Statuts sans le consentement du Gérant.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se réunira au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le troisième mercredi d'avril à 13 heures.

Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres Assemblées Générales. Le Gérant ou le Réviseur peuvent convoquer d'autres Assemblées Générales. De telles Assemblées doivent être convoquées si les Actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société en font la demande.

Les Assemblées Générales d'Actionnaires, y compris l'Assemblée Générale Annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant, le requièrent.

Art. 23. Convocation des Assemblées Générales. Les Actionnaires seront convoqués par le Gérant ou le réviseur conformément à la loi luxembourgeoise. Les convocations envoyées aux Actionnaires conformément à la loi indiqueront l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée des Actionnaires et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée, l'Assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 24. Présence – Représentation. Tous les Actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole à toutes les Assemblées Générales.

Un Actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale des Actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme mandataire, Actionnaire ou non.

Toute société ou autre personne juridique qui est Actionnaire peut donner procuration sous la signature d'un représentant dûment habilité ou peut autoriser par écrit, par télécopie ou par télégramme une personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à toute Assemblée Générale, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs que le Gérant pourrait exiger.

Le Gérant peut arrêter la forme des procurations et il peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le Gérant au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'Assemblée. Le Gérant pourra déterminer toutes autres conditions qui devront être remplies en vue de la participation à une Assemblée des Actionnaires.

Chaque Action est indivisible pour autant que la Société est concernée. Les copropriétaires, les usufruitiers et les propriétaires d'Actions, les créiteurs et les débiteurs d'Actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 25. Procédures. L'Assemblée Générale sera présidée par le Gérant ou par une personne nommée par le Gérant.

Le président de l'Assemblée Générale nommera un secrétaire. L'Assemblée Générale des Actionnaires élira un scrutateur.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi nommés ensemble, forment le bureau de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 26. Report. Le Gérant peut reporter toute Assemblée Générale d'Actionnaires de quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'Actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'Assemblée Générale reportée a le même ordre du jour que la première Assemblée. Les Actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première Assemblée restent valablement déposées pour la deuxième Assemblée.

Art. 27. Vote. Une liste de présence indiquant les noms des Actionnaires et le nombre d'Actions pour lesquelles ils prennent part au vote est signée par chacun d'eux ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque Action donne droit à une voix. L'exercice du droit de vote attaché aux Actions relativement auxquelles les appels n'ont pas été payés sera suspendu jusqu'à ce que ces appels qui ont été dûment faits et qui sont payables, auront été payés.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, à moins que l'Assemblée Générale décide par un vote à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

Sauf stipulation contraire dans les présents Statuts, lors de toute Assemblée Générale, autre qu'une Assemblée Générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts ou en vue du vote sur des résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité prévues pour la modification des Statuts, les résolutions seront prises, sans considération du nombre d'Actions représentées, à la majorité simple des votes émis. A moins que les présents Statuts n'en disposent autrement, aucune décision ne peut être adoptée sans le consentement du Gérant.

Art. 28. Assemblées Générales Extraordinaires. Sauf stipulation contraire dans les présents Statuts, lors de toute Assemblée Générale extraordinaire convoquée conformément à la loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou en vue du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité prévues pour la modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les Actions émises et en circulation. Si ledit quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée pourra être convoquée pour laquelle aucun quorum ne sera requis. Pour que la modification proposée soit adoptée, et sauf si la loi en dispose autrement, une majorité de deux tiers (2/3) des votes des Actionnaires présents ou représentés est requise. A moins que les présents Statuts n'en disposent autrement, aucune résolution ne peut être adoptée sans le consentement du Gérant.

Les Actionnaires pourront décider, à une majorité représentant soixante-quinze pour cent (75%) des voix (à une assemblée à laquelle au moins cinquante pour cent (50%) des Actions sont présentes ou représentées), de proroger la durée de vie de la Société. Les Actionnaires pourront également, sur proposition du Gérant, décider (à la même majorité que celle requise pour une prorogation de la durée de la Société) la dissolution et la mise en liquidation avant le terme de huit (8) ans. Afin que tout doute soit exclu, les Entités Liées ne seront pas prises en compte dans le calcul du quorum et du nombre de voix minimum afin d'autoriser (i) la prorogation de la durée de vie ou (ii) la liquidation avant le terme, et le Gérant ne dispose pas d'un droit de veto concernant ces décisions.

Nonobstant ce qui précède, la renonciation au statut de Sicar requière le vote unanime des Actionnaires et l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier de Luxembourg.

Art. 29. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de toute Assemblée Générale des Actionnaires seront signés par le président de l'Assemblée, le secrétaire et le scrutateur de l'Assemblée et peuvent être signés par tout Actionnaire ou mandataire d'Actionnaires qui le demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou autrement devront être signés par le Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 30. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 31. Adoption des Comptes Annuels. Le Gérant doit préparer, pour approbation par les Actionnaires, les comptes annuels suivant les dispositions de la loi et la pratique comptable luxembourgeoises. Le Gérant doit également préparer des comptes semi-annuels suivant les dispositions de la loi et la pratique comptable luxembourgeoises.

Art. 32. Affectation des Bénéfices. L'Assemblée Générale des Actionnaires détermine l'affectation des bénéfices nets de l'exercice, ainsi que le cas échéant les bénéfices reportés, réserves ou prime d'émission distribuables aux Actionnaires, aux réserves, aux provisions, au report à nouveau ou au paiement de dividendes, sur la base d'un pro rata suivant l'ordre défini conformément à ce qui suit:

(a) Premièrement, cent pourcent (100%) revenant à l'ensemble des Actionnaires (incluant les Actionnaires de Catégorie B et les Actionnaires de Catégorie C) en remboursement de leurs apports (en excluant la prime d'actualisation, le cas échéant) (le «Remboursement Initial»);

(b) Deuxièmement, cent pourcent (100%) revenant aux Actionnaires de Catégorie A et aux Actionnaires de Catégorie C, mais à l'exclusion des Actionnaires de Catégorie B, proportionnellement à leurs apports (en excluant la prime d'actualisation, le cas échéant), jusqu'à ce que les distributions cumulées versées aux Actionnaires de Catégorie A et aux Actionnaires de Catégorie C, mais à l'exclusion des Actionnaires de Catégorie B, soient suffisantes afin de fournir un rendement de sept pourcent (7%) par an aux apports en question, capitalisé annuellement (le «Rendement Préférentiel»), calculé sur l'ensemble des apports effectués par ces Investisseurs (en excluant la prime d'actualisation, le cas échéant) et après déduction de tout montant retourné à ces Investisseurs, sans que les éventuelles taxes dues ou à payés par ces Investisseurs en lien avec le remboursement provenant de la Société ne soient prises en compte;

(c) Troisièmement, cent pourcent (100%) revenant aux détenteurs d'Actions de Catégorie B jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal au cumul (i) des montants distribués décrits dans le paragraphe (b) ci-dessus et le présent paragraphe (c) multiplié par (ii) vingt pourcent (20%); et

(d) Enfin, vingt pourcent (20%) revenant aux détenteurs d'Actions de Catégorie B et le montant restant revenant aux autres Investisseurs du paragraphe (a) (en incluant les Actionnaires de Catégorie C mais en excluant les Détenteurs d'Actions de Catégorie B).

(les montants distribués aux Détenteurs d'Actions de Catégorie B indiqués aux paragraphes (c) et (d) ci-dessus correspondant au «Carried Interest»). Toute distribution devant être faite aux Actionnaires de Catégorie B seront retenue et versées en conformité avec les dispositions du Prospectus.

Toute distribution sera effectuée en espèces et aucune distribution ne sera effectuée en nature.

Les dividendes attachés aux Actions qui ne sont pas à jour des appels, seront suspendus jusqu'à ce que ces appels qui ont été dûment faits et qui sont payables, auront été payés.

Conformément aux dispositions qui précèdent, le Gérant peut faire des avances sur dividendes aux Actionnaires. Le Gérant fixe le montant et la date de paiement de ces avances.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 33. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des Statuts par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires votant aux règles de quorum et de majorité fixés par ces Statuts ou, selon le cas, par les lois relatives aux modifications de ces Statuts.

En cas de dissolution de la Société suite à la survenance de son terme ou suite à une résolution des Actionnaires, la liquidation de la Société sera réalisée par le Gérant ou par une autre personne (personne physique ou morale) nommée par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera ses/leurs pouvoirs et ses/leurs émoluments conformément à la Loi SICAR.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de la liquidation, le boni net de liquidation sera distribué aux Actionnaires conformément aux règles de distribution fixées pour les distributions de dividendes de manière à atteindre le même résultat économique total.

Le boni de liquidation dû aux Actionnaires et non réclamé par les Actionnaires sera déposé, à la clôture de la liquidation, à la Caisse des Consignations à Luxembourg conformément à l'article 22 de la Loi SICAR.

Chapitre VII. Indemnité, Loi Applicable

Art. 34. Indemnité. La Société indemniserà le Gérant, le Conseiller d'Investissement, le Comité Consultatif, ainsi que leurs membres, agents et personnels respectifs, des réclamations, responsabilités, coûts, dommages-intérêts et dépenses, y compris les frais légaux raisonnables encourus par eux en raison de leurs activités passées ou présentes pour le compte de la Société, à l'exception des cas où de telles réclamations résulteraient (i) d'une fraude, d'une négligence grave (à l'exception du Comité Consultatif et de ses membres) d'une faute professionnelle lourde (à l'exception du Comité Consultatif et de ses membres), d'une omission volontaire, d'actes illégaux intentionnels ou d'un manquement significatif et délibéré à leurs devoirs, (ii) d'une requête effectuée par la majorité des Actionnaires et (iii) d'un contentieux entre le Gérant, le Conseiller d'Investissement et leurs Affiliés.

Les indemnités seront limitées à la capacité financière de la Société, incluant la somme totale des Engagements non libérés.

En aucun cas les sommes distribuées aux actionnaires ne pourront être rappelées pour l'indemnisation des personnes indemnisées et aucune indemnité ne sera payable ou due après une période de vingt-quatre mois suivant la décision de liquidation de la Société ou la survenance de son terme.

Art. 35. Force Majeure. Si en cas de force majeure, le Gérant, ses directeurs, représentants, mandataires, délégués, employés et consultants n'étaient pas en mesure de remplir leurs obligations en conformité avec les Statuts ou étaient défaillants par rapport à leurs obligations prévues dans les Statuts, le Gérant ne sera pas responsable d'une telle incapacité ou d'un tel défaut.

Constituera la Force Majeure au sens des Statuts tout évènement imprévisible, en dehors de la sphère d'influence du Gérant, de ses directeurs, représentants, mandataires, délégués, employés et consultants et dont les conséquences ne seraient pas réduites par un effort raisonnable de cette personne.

Art. 36. Loi Applicable. Les matières non régies par les Statuts seront traitées conformément à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, et à la Loi SICAR.

Art. 37. Définitions. Dans ces Statuts:

Action a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.

Action de Catégorie A a la signification qui lui est attribué à l'article 5.

Actions de Catégorie B a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.

Actions de Catégorie C a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.

Actionnaire signifie un détenteur d'Actions.

Affilié signifie, pour une entité spécifiée, (a) une entité qui, directement ou indirectement, à travers un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, est contrôlée par, ou en contrôle commun avec l'entité spécifiée, (b) s'agissant d'un limited partnership ou d'un fond (ou d'une filiale d'un limited partnership ou d'un fond), l'associé commandité ou le gérant du limited partnership ou du fond (ou toute personne équivalent quelque soit son titre) et tout autre limited partnership ou fund (ou investisseur institutionnel) géré, conseillé ou administré par cet associé commandité ou ce gérant. Le terme «contrôle» signifie ici la détention (i) d'une majorité des droits de vote ou du capital dans une autre entité, ou (ii) du droit

de nommer ou révoquer une majorité des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance d'une autre entité, ou (iii) du droit de contrôler une majorité des droits de vote des actionnaires ou membres de cette entité, que cette entité soit en même temps un actionnaire ou un membre de l'autre entité, ou détienne ces droits contractuellement ou par d'autres moyens. Dans le cadre de cette définition, le Fonds Européen d'Investissement et la Banque Européenne d'Investissement seront considérés comme des Affiliés.

Assemblée Générale signifie l'assemblée générale des Actionnaires.

Avis de transfert a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.1.

Carried Interest a la signification qui lui est attribuée à l'article 32.

Changement de Contrôle signifie que les Hommes clés cessent de détenir conjointement, directement ou indirectement, au moins cinquante et un pour cent (51%) des droits de vote du Gérant ou du Conseiller d'Investissement.

Changement de Contrôle Non Autorisé a la signification qui lui est attribuée à l'article 7.

Collaborateurs signifie les employés (chacun individuellement ou conjointement) d'IFE Mezzanine ayant accès aux Actions de Catégorie B.

Commission de Gestion signifie la commission payable au Gérant.

Comité Consultatif a la signification qui lui est attribué à l'article 18.

Contrat de Conseil d'Investissement signifie le contrat conclu entre le Conseiller d'Investissement et le Gérant en relation avec les activités de la Société.

Contrat de Gestion a la signification qui lui est attribuée à l'article 12.

Conseiller d'Investissement signifie IFE Mezzanine, une société française dont la forme sociale est celle d'une société à responsabilité limitée, et dont le siège sociale est sis au 41 avenue Georges V, 75008 Paris, enregistrée au RCS (Registre du Commerce et des Sociétés) de Paris sous le numéro B 419 935 952 (RCS Paris).

Date de Défaut a la signification qui lui est attribuée à l'article 7.

Entité Liée a la signification qui lui est attribuée à l'article 18.

Gérant a la signification qui lui est attribuée à l'article 10.

Hommes Clés signifie Régis Mitjavile, Jean-Pascal Ley, Dominique Fouquoire, pris individuellement ou conjointement, et tout autre personne approuvée comme telle par le Comité Consultatif.

Jour Ouvrable signifie une journée ouvrable dans les banques au Luxembourg et à Paris.

Loi SICAR a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Motif de Révocation a la signification qui lui est attribuée à l'article 10.

Notification de Révocation avec Motif a la signification qui lui est attribuée à l'article 10.

Notification de Révocation sans Motif a la signification qui lui est attribuée à l'article 10.

Période d'Engagement signifie la période de trois (3) ans qui suit la Première Date de Clôture, telle qu'elle pourrait être prolongée par les Actionnaires.

Personne Concernée a la signification qui lui est attribuée à l'article 10.

Première Date de Clôture signifie la date d'émission des premières Actions de Catégorie A.

Prospectus a la signification qui lui est attribuée à l'article 3.

Remboursement initial a la signification qui lui est attribuée à l'article 32.

Ressources Souscrites signifie l'ensemble des obligations des Actionnaires et des Obligataires vis-à-vis de la Société résultant respectivement de leurs Souscriptions d'Actions et Souscriptions d'Obligations.

Retour Préférentiel a la signification qui lui est attribuée à l'article 32.

Réviseur a la signification qui lui est attribuée à l'article 19.

SICAR a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Société a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Souscription d'Actions a la signification qui lui est attribuée à l'article 14.

Souscription d'Obligations signifie l'ensemble des engagements des obligataires auprès de la Société résultant de leur souscription à des Obligations.

Statuts a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Transfert d'Actions de Catégorie A a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.1.

Valeur de l'Actif Net signifie la valeur des actifs à certifier sur la base des comptes semi-annuels.

Vesting signifie le fait de conférer au fil du temps au Conseiller d'Investissement, aux Hommes Clés et aux Collaborateurs le plein bénéfice des Actions de Catégorie B.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette modification des statuts sont estimés à mille huit cents euros (1.800.-EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.15 heures.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, R. BONNEAU, M. JAUNAIT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mars 2011. Relation: LAC/2011/12044. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011048086/1654.

(110054001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

SANZAR Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.066.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 4 avril 2011

1. M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant B.

2. M. Johannes Jacobus PRINSLOO a démissionné de son mandat de gérant A.

3. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

4. M. Jurie ROUX, né à Cape Town (Afrique du Sud), le 8 septembre 1970, demeurant professionnellement au 5^e étage, Sport Science Institute of SA Building, Boundary Road, 7725 Newlands, Cape Town (Afrique du Sud), a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

1. Le siège social de l'associée South African Rugby Union se trouve dorénavant à Sports Science Institute of SA Building, Boundary Road, Newlands 7700 (Afrique du Sud).

2. Le siège social de l'associée Australian Rugby Union Limited se trouve dorénavant à Australian Rugby House, Ground Floor, 29-57 Christie Street, St Leonards, NSW 2065 (Australie).

3. Le nom de l'associée NEW ZEALAND RUGBY UNION est dorénavant NEW ZEALAND RUGBY UNION INCORPORATED et se trouve dorénavant à 1, Hinemoa Street, Harbour Quays, Wellington 6011 (Nouvelle Zélande).

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour SANZAR Europe S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011069227/26.

(110074308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Fedon Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.770.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 9 mai 2011

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DE BERNARDI Angelo, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et Monsieur FEDON Callisto sont renommés administrateurs. Monsieur FEDON Callisto est renommé Président du Conseil d'administration. EASIT S.A. est renommée commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
FEDON INDUSTRIES S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2011068960/17.

(110074015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

MGPA (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.832.

Monsieur Michael Wilkinson a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 1^{er} mai 2011.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- James Quilles
- Alexander Jeffrey
- Neil Jones
- Julie Mossong
- Digby Okell
- Christian Brett Straatemeier
- Andrew Wood
- Simon Treacy
- Thomas Lee

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 2 mai 2011.

Comme mandataire pour la Société

Julie Mossong

Gérante

Référence de publication: 2011075430/24.

(110083308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

FOSCA II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.408.

Les comptes annuels pour la période du 3 juin 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Référence de publication: 2011067925/12.

(110076665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Fiduciaire Jos. Thill, Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9234 Diekirch, 72, route de Gilsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 94.335.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011067914/10.

(110075937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Financière Titania S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 42.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2011067915/11.

(110076669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

FINANCIERE VAILLANT Spf S.A, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.994.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011067916/9.

(110076730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

dfl Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.151.

RECTIFICATIF

Extrait

Il convient de modifier le dépôt L110077398.05 déposé le 19.05.2011

L'associé dfl Bidco GmbH détient:

- 5.390.000 parts sociales de catégorie A
- 5.390.000 parts sociales de catégorie B
- 5.390.000 parts sociales de catégorie C
- 5.390.000 parts sociales de catégorie D
- 5.390.000 parts sociales de catégorie E
- 1 part sociale préférentielle de catégorie B1
- 1 part sociale préférentielle de catégorie B2
- 1 part sociale préférentielle de catégorie B3

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011076470/24.

(110083287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Financière Vaillant Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.994.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011067917/9.

(110076731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Forum International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 144.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011067921/10.

(110076103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Fro Solar Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 201, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le gérant

Référence de publication: 2011067929/10.

(110076524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 107.151.

wir bitten Sie, folgende Mitarbeiter mit der Berufsadresse 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg auf unbegrenzte Dauer im Handelsregister als Handlungsbevollmächtigte einzutragen:

Gabriele OCHNER, Handlungsbevollmächtigte A, Ernennung am 01.01.2010;

Anna-Maria GRANIERI, Handlungsbevollmächtigte A, Ernennung am 01.01.2010;

Andreas DIENDORF, Handlungsbevollmächtigter A, Ernennung am 01.01.2009;

Rainer WAGNER, Handlungsbevollmächtigter B, Ernennung am 01.01.2008;

Christian MICHELS, Handlungsbevollmächtigter B, Ernennung am 01.01.2009;

Artur BAUN, Handlungsbevollmächtigter B, Ernennung am 01.01.2010;

Elisabeth MORGEN, Handlungsbevollmächtigte B, Ernennung am 01.01.2008;

Brigitte PAULY, Handlungsbevollmächtigte B, Ernennung am 01.04.2011;

Michael PRIMM, Handlungsbevollmächtigter B, Ernennung am 01.01.2010.

Ausserdem bitten wir Sie, die Herren Werner KÜPPER, Marcel MANNES und Holger RECH aus dem Handelsregister zu streichen.

Luxemburg, den 26. Mai 2010.

BHF-BANK Aktiengesellschaft

Niederlassung Luxemburg

Thilo Schiering / Gabriele Ochner

Niederlassungsleiter / Handlungsbevollmächtigte

Référence de publication: 2011076481/25.

(110083557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

FS Procurement, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4954 Bascharage, 25, Cité Kauligwies.

R.C.S. Luxembourg B 151.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011067930/9.

(110075982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Escalette Investissements S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 93.807.

Extrait du procès verbal de l'assemble générale ordinaire qui s'est tenue le 17 mars 2011 à 11.00 heures à Luxembourg
Rectificatif de l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 17 mars 2011 et qui a été déposé en
date du 01/04/2011 n° L11051599.05

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Monsieur Joseph WINANDY

Monsieur Koen LOZIE

COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant que Commissaire aux Comptes:

Monsieur Pierre SCHILL

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

J. WINANDY / COSAFIN S.A.

- / Signature

Président / Administrateur

Référence de publication: 2011076510/25.

(110083613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

G M Décorations S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1735 Luxembourg, 3, rue François Hogenberg.

R.C.S. Luxembourg B 52.002.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011067931/9.

(110076230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

AC Technologies, Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, 2, Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 107.060.

Auszug des Protokolls der jährlichen Generalversammlung des 27. Mai 2011

Aus der jährlichen Generalversammlung vom 27. Mai 2011 ergehen folgende Beschlüsse:

- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Vorsitzenden des Verwaltungsrates werden für eine weitere Dauer von 6 Jahren verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017

* Joachim Günster, Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates, wohnhaft in D-85598 Baldham, Vaterstettener Strasse 5a,

* Thomas Binzinger, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in D-52511 Geilenkirchen, Konrad Adenauer Strasse 83,

* Peter Gailer, verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in D-85051 Ingolstadt, Georg Heiss Strasse 61.

- Die Niederlegung der Mandate der Fidunord und der Fiduciaire Jean-Marc Faber als Kommissar werden angenommen.

- Die G.T. Experts Comptables Sàrl, mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Btbourg, wird zum Kommissar ernannt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30. Mai 2011.
G.T. Experts Comptables S.à.r.l.
Luxembourg
Unterschrift

Référence de publication: 2011074819/23.

(110083255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Fin Eleven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 153.913.

—
Décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 mai 2011.

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Ubaldo Migliorati, demeurant 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;
Francesco Sicher, demeurant 24 Via XXIV Maggio, I-28041 Arona (Italie), administrateur;
Marco Garavaglia, demeurant 7 Via Generoso, CH-6900 Lugano (Suisse), administrateur;

Commissaire aux comptes

ComCo S.A. 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011074940/22.

(110083734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Garage Scheuren s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9163 Kehmen, 8, Haaptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 107.965.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Scheuren Armand

Le gérant

Référence de publication: 2011067933/11.

(110076525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Euro Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 23.090.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue extraordinairement le 13 mai 2011

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement de la Société que:

I. L'Actionnaire majoritaire prend note de la démission de l'administrateur suivant:

- Monsieur Philippe Dauvergne, dirigeant de sociétés, né le 20 mai 1972 à Fontenay-aux-Roses, demeurant à 23, rue Pierre Maisonnet, L-2113 Luxembourg, suivant courrier du 04 Avril 2011 annexé au présent procès-verbal.

II. L'Actionnaire majoritaire décide de nommer aux fonctions d'administrateur:

- Java Consultancy S à R L, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6, rue de la montée, L-3321 Berchem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.415.

- Monsieur Elmar Baghirzade, employé privé, né le 30 août 1961 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant au 5, ordre de la couronne de chêne, L-1361 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de 2016.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011073132/21.

(110074839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Globe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Globe Investments S.A.

Référence de publication: 2011067938/10.

(110076547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

GBI Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7536 Mersch, 1, rue de Gosseldange.

R.C.S. Luxembourg B 78.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011067941/12.

(110076049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Heze Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.298.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011067956/12.

(110076614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

HIT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 124.997.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2011067958/13.

(110076423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

HMD Investissements S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 109.703.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011067959/10.

(110076266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Arrowgrass Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.173.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 4 mai 2011

L'associé unique d'Arrowgrass Investments S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission des gérants suivants avec effet au 12 mai 2011:

* Sharon Callahan

* Phill Williams

- de nommer les personnes suivantes «Gérant de catégorie A» avec effet au 12 mai 2011 et ce pour une durée illimitée:

* Peter Diehl, né le 21 mars 1971 à Saarbrücken, Allemagne, demeurant professionnellement au Le Dôme, 2nd Floor, 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

* Damien Nussbaum, né le 8 octobre 1972 à Strasbourg, France, demeurant professionnellement au Le Dôme, 2nd Floor, 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 mai 2011.

Christina Horf.

Référence de publication: 2011068790/19.

(110074367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

MEREM S.A., Mediterranean Real Estate Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 20.522.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 17 mai 2011, statuant sur les comptes annuels au 31.12.2008, au 31.12.2009 et au 31.12.2010 que:

Suite à la démission, en qualité d'Administrateur de:

- Monsieur François WINANDY

Est élu, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2016:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Sont réélus en qualité d'Administrateurs pour la même période:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Monsieur Thierry JACOB, né le 07 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le siège social de la société est transféré du 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011075428/28.

(110083096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

HURO Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.534.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011067962/9.

(110076728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

H4H International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011067965/9.

(110075957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Arg Real Estate 1 Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 416.900,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.474.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, Mme Janina Messinger, a changé, et est désormais la suivante:

- 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, GB - SW1X 7NE Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arg Real Estate 1 Properties S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2011068776/15.

(110073750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Oasis Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.551.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 10 mai 2011 à 13:00 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le mandat de Matthijs BOGERS en tant qu'administrateur de la Société ayant son adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg est reconduit pour une période de six ans et avec effet à partir de la date de l'assemblée;

- Le mandat de Stéphane HEPINEUZE en tant qu'administrateur de la Société ayant son adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg est reconduit pour une période de six ans avec effet à partir de la date de l'assemblée;

- Le mandat de European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l., société de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33065, ayant son siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que commissaire aux comptes est reconduit pour une période de six ans;

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes arriveront à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Oasis Finance SA

Représentée par Matthijs BOGERS

Administrateur

Référence de publication: 2011073189/26.

(110074847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Italy1 Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.294.

Les comptes consolidés au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011067975/10.

(110076532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

I.I.F.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4551 Niedercorn, 27, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 99.617.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011067966/9.

(110076333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Historia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 113.796.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 avril 2010 à 09.45 heures à Luxembourg
23, Avenue de la Porte-Neuve*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Monsieur Joseph WINDY et de la société COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques Bordet, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer au poste d'Administrateur:

Monsieur Koen LOZIE, né le 24 juin 1965 à Deinze (Belgique)

demeurant à 61, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert

pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer au poste de Commissaire aux Comptes la société:

THE CLOVER, Société Anonyme,

R.C. Luxembourg B 149.293

Siège social 8, rue Haute, L-4963 Clémency

pour une période d'un an.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011076521/25.

(110083460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Red Roc(K) Challenge a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3913 Mondercange, 4, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg F 8.736.

STATUTS

L'an deux mille onze, le 04 avril,

Se sont réunis à Mondercange, à l'adresse pré-indiquée:

1. Monsieur Guy Rippinger, indépendant [agent d'assurances], demeurant à L-4480 Belvaux, 3, Chemin Rouge de nationalité luxembourgeoise;
2. Monsieur Marc Bourscheid, employé privé (Objectif Plein Emploi), demeurant à L-3913 Mondercange, 4, rue du Cimetière, de nationalité luxembourgeoise;
3. Monsieur Jean-Pierre Serafini, salarié [Arcelor-Mittal], demeurant à L-4025 Esch/Alzette, 18, route de Belvaux, de nationalité luxembourgeoise;
4. Monsieur René Penning, salarié (Kulturfabrik), demeurant à L-4069 Esch-sur-Alzette, 5, rue Dr. Emile Colling, de nationalité luxembourgeoise;
5. Monsieur Thomas Oswald, salarié (Etat), demeurant à L-1420 Luxembourg, 137, av. Gaston Diderich de nationalité luxembourgeoise;
6. Monsieur Virgile Maus, salarié (Thill), demeurant à L-3960 Ehlange/Mess, 35a, rue du Centre, de nationalité luxembourgeoise.

Pour constituer entre eux une association sans but lucratif régie par les dispositions suivantes:

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de Red Roc(K) Challenge a.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet: De créer un événement (Red Roc(K) Challenge) sportif (Vélo/VTT, course à pied/ orientation, marche,...), (socio)culturel pour la promotion touristique de la région du sud du Luxembourg.

Ce projet a pour but de développer non seulement un événement mais de créer aussi au sens large des activités/actions (cartographie, topo,...) qui vont de pair avec promotion culturelle, sportive et touristique de l'événement et/ou de la région, et ceci en mettant en réseau les différents acteurs de la région ainsi que de soutenir des oeuvres caritatives.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, 4, rue du Cimetière, L-3913 Mondercange.

Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association:

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. La candidature devra au mieux se prévaloir par deux parrains au moins, membres effectifs de l'association. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

L'assemblée générale peut nommer membre d'honneur toute personne physique ou morale qui a rendu des services éminents et remarquables à l'association. Les membres d'honneur sont dispensés du paiement d'une cotisation

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de cinq.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

La démission sort ses effets 6 mois après la date de la notification de la démission. La même faculté appartient aux membres adhérents et aux membres d'honneur.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 30 jours à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,

- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration, La décision sera prise par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées. Toute proposition d'exclusion sera notifiée à la personne concernée par courrier recommandé.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 5 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 2 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe du président ou du vice-président ainsi que d'un membre du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2011069181/109.

(110073985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

International Radio Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 39.635.

Hiermit kündigen wir unser Mandat als Verwaltungsratsmitglied und Verwaltungsratsvorsitzende der INTERNATIONAL RADIO CONTROL S.A. (R.C.B39635 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

MMS Mercury Management Services S.A.

Unterschriften

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der INTERNATIONAL RADIO CONTROL S.A. (R.C.B39635 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Götz Schöbel.

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der INTERNATIONAL RADIO CONTROL S.A. (R.C.B39635 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Hiltrud Lehnen.

Hiermit kündigen wir unser Mandat als Kommissar der INTERNATIONAL RADIO CONTROL S.A. (R.C.B39635 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 09.12.2010.

LCG International A.G.

11A, Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Unterschrift

Vögele-Verwaltungsratsvorsitzender

Référence de publication: 2011076944/25.

(110083107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Swen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.375.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 26 avril 2011.

Résolutions:

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Giorgio Bianchi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur;

Mme Sandrine Durante, employée privée, demeurant à Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 comme suit:

Commissaire aux comptes:

I. C. Dom-Com Sàrl, 69, rue de la Semois, L - 2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011075151/27.

(110083623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

**ELS Jointventure S.A., Société Anonyme,
(anc. Alpha OPK S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.064.

Im Jahre zweitausendundelf, den dritten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich.

Traten die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft "ALPHA OPK S.A.", mit Sitz zu L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen; genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxembourg, Sektion B unter Nummer 132064, wurde gegründet durch notarielle Urkunde vom 30. August 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2453 vom Jahre 30. Oktober 2007.

Die Versammlung findet statt unter dem Vorsitz von Frau Edith Reuter, Buchhalterin, beruflich wohnhaft in Luxembourg.

Die Vorsitzende beruft als Schriftführer Herrn Louis Felicetti, Angestellter, beruflich wohnhaft in Luxembourg.

Die Versammlung wählt als Stimmzähler Herrn Fernand Sassel, Steuerberater, beruflich wohnhaft in Luxembourg.

Die Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A.- Dass aus einer vom Versammlungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktienhabern respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäß durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

C.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1. Abberufung von Herrn Jörg Schröder als Alleinverwalter der Gesellschaft und Entlastung für die Ausübung seines Amtes.

2. Ernennung von Herrn Fernand Sassel als Alleinverwalter der Gesellschaft.

3. Änderung der Bezeichnung der Gesellschaft in ELS JOINTVENTURE S.A. und dementsprechend Anpassung von Artikel 1 der Satzung.

Nach Vortrag dieser Punkte sowie deren Bestätigung durch die Generalversammlung beschließen die Aktionäre einstimmig wie folgt:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Abberufung von Herrn Jörg Schröder als Alleinverwalter der Gesellschaft und gibt ihm Entlastung für die Ausübung seines Amtes.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt als Alleinverwalter der Gesellschaft bis zur ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom Jahre 2016 Herrn Fernand SASSEL, expert-comptable, geboren am 16. April 1959 in Clervaux, wohnhaft in L-5366 Munsbach, 222, rue Principale.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Änderung der Bezeichnung der Gesellschaft in ELS JOINTVENTURE S.A. und dementsprechend die Anpassung von Artikel 1 der Satzung wie folgt:

„ **Art. 1.** Unter der Bezeichnung ELS JOINTVENTURE S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.“

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, ist die Versammlung hiermit geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxembourg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten, dem Notar mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. REUTER, L. FELICETTI, F. SASSEL, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 4 mai 2011. Relation: REM/2011/590. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 6. Mai 2011.

P. SERRES.

Référence de publication: 2011068803/56.

(110074040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Inovert SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 62.303.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011067969/11.

(110076059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Iron Mountain Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 308.013.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2011067974/11.

(110076677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Italy1 Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.294.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011067976/10.

(110076533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Gaia International Financial Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.621.

Extrait des décisions prises l'actionnaire unique lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24 mai 2011

L'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat du Président du Conseil d'Administration en place à savoir Monsieur Steeve Simonetti, et ce jusqu'à la prochaine assemblée statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010 devant se tenir en 2011.

L'actionnaire unique a également décidé de renouveler les mandats des administrateurs en place à savoir: Monsieur Steeve Simonetti, Mademoiselle Lorraine Ponchel et Monsieur Patrick Sganzerla avec pouvoir de signature 2 à 2, et ce jusqu'à la prochaine assemblée statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010 devant se tenir en 2011. Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Steeve Simonetti est également reconduit jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010 devant se tenir en 2011.

L'actionnaire unique a également décidé de renouveler le mandat du commissaire en place à savoir: Sofidex S.à r.l., et ce jusqu'à la prochaine assemblée statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010 devant se tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GAIA INTERNATIONAL FINANCIAL INVESTMENTS S.A.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011074951/22.

(110083418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Imprimerie Centrale, Société Anonyme.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 104.983.

Les comptes consolidés au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011067982/9.

(110076220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Inep Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 62.785.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011067984/10.

(110076291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

International Equity Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 65.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011067986/9.

(110075956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Épicerie de la Moselle S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5416 Ehnen, 127, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 156.540.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale des associés tenue en date du 1^{er} avril 2011

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Nazare da Conceição GODINHO DE OLIVEIRA de ses fonctions de gérante technique à compter de ce jour.

L'associé unique prend également acte de la démission de Monsieur Jacinto VALERA FESTAS DOS SANTOS de ses fonctions de gérant administratif à compter de ce jour.

L'associé unique décide de nommer Madame Marina DUARTE DA COSTA, née à Ettelbruck, le 9 juillet 1991, demeurant 158, rue Principale à L-5480 Wormeldange, aux fonctions de gérante technique de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

L'associé unique décide que la société sera valablement engagée par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

L'associé unique prend également acte des deux cessions de parts sociale intervenues le 31 mars 2011, au terme desquelles:

- Madame Nazare da Conceição GODINHO DE OLIVEIRA a cédé 33 (trente-trois) parts sociales qu'elle détenait à Monsieur Adelino ABRANTES DA COSTA et

- Monsieur Jacinto VALERA FESTAS DOS SANTOS a cédé 33 (trente-trois) parts sociales qu'il détenait à Monsieur Adelino ABRANTES DA COSTA

Suite à ces cessions, la nouvelle répartition du capital est la suivante:

- Monsieur Adelino ABRANTES DA COSTA est propriétaire de 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital de la société.

Référence de publication: 2011074791/26.

(110083166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

International Equity Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 65.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011067987/9.

(110075970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

International Printing Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 117.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011067989/10.

(110076098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Checkmate Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.581.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 mars 2011 à 9.00 heures au siège social.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 29 mars 2011, il a été décidé de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2011:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Onelio PICCINELLI, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;
- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

CHECKMATE SICAV

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011074882/26.

(110083517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Stornoway Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 50.582.

Par décision du Conseil d'Administration du 06 mai 2011, Madame Marie BOURLOND 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été cooptée au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Jean BODONI, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 12 MAI 2011.

Pour: STORNOWAY INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Nathalie Paquet-Gillard

Référence de publication: 2011073206/16.

(110074848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Activity International S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pour: ACTIVITY INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011073262/16.

(110080537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Alter-Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 17, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 107.433.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/05/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011073264/10.

(110080930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Alter-Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 17, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 107.433.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/05/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011073265/10.

(110080932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.
